

**EUGÈNE LEVESQUE, DIRECTEUR AU SÉMINAIRE SAINT-SULPICE
LES BIENHEUREUX MARTYRS DU SÉMINAIRE SAINT - S U L P I C E**

2 SEPTEMBRE 1792

PARIS, 6, RUE DU REGARD, 1928

Nihil Obstat, 23 novembris 1928, F. Mourret
Imprimatur, 24 novembris 1928, H. Garriguet

A l'époque de la Révolution le Séminaire Saint-Sulpice était composé de cinq communautés. Quatre d'entre elles étaient groupées dans l'espace compris entre la rue du Vieux-Colombier, la rue du Pot-de-Fer (partie supérieure de la rue Bonaparte), la rue Férou et l'impasse du même nom, vaste rectangle occupé actuellement par la place Saint-Sulpice et par le Séminaire bâti de 1820 à 1830.

C'étaient, communiquant les uns avec les autres à l'intérieur par les jardins et les cours, le Grand Séminaire, bâti par M. Olier, dont l'entrée s'ouvrait sur la rue du Vieux-Colombier en face de la rue des Canettes ; le Petit Séminaire, appelé ainsi en raison de la modicité de sa pension et établi vers la fin du XVII^e siècle ; la communauté des Philosophes destinée à préparer au Grand ou au Petit Séminaire ; enfin la petite communauté dite des Pauvres écoliers, fondée au début du XVIII^e siècle, dont les bourses étaient au concours, et qu'on appelait communément les Robertins, du nom d'un de ses premiers supérieurs, Philippe Robert, qui l'avait solidement établie par ses libéralités. Ces quatre communautés¹ donnaient asile à 350 ou près de 400 élèves. La cinquième communauté était située loin des quatre premières. Elle porta d'abord le nom de communauté de Lisieux, du nom du collègue où elle avait été établie. Saint-Sulpice s'était chargé de sa direction en 1738. Mais en 1763, les bâtiments ayant été démolis pour l'agrandissement de la place Sainte-Geneviève (place du Panthéon), cette communauté fut transférée près des Carmes, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, dans l'ancien collège de Laon, dont elle prit le nom. Le nombre des élèves s'élevait à 150 environ.

Chacune de ses communautés avait sa maison de campagne pour les promenades et les vacances, soit à Issy, soit à Vaugirard. Le Grand Séminaire se rendait à Issy, dans l'ancienne maison de la Reine Marguerite de Valois, qui servait aussi de Solitude.

Les anciens du Séminaire Saint-Sulpice qui ont passé par Issy avant 1892, époque de sa démolition, ont bien connu cette antique demeure qui a vu les événements de la Grande Révolution et ceux de la Commune de 1871.

L'enclos de la Solitude actuelle était la maison de campagne des Philosophes. Les Robertins se rendaient à Vaugirard, dans la maison, située près de l'ancienne église, où en décembre 1641, M. Olier avait jeté les premiers fondements de son œuvre. Le Petit Séminaire occupait au centre de Vaugirard une propriété assez étendue dont l'entrée était sur la Grand'Rue, et que le percement de la rue de l'Abbé-Groult et la construction de la nouvelle église de Vaugirard ont fait complètement disparaître. La maison de campagne de la communauté de Laon était voisine et avait également son entrée dans la Grande'Rue : elle s'étendait entre la rue de Vaugirard et la rue Blomet, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la rue Maublanc, qui fut ouverte dans ses jardins. Elle était donc contiguë à l'ancienne mairie du village, entre la propriété du Petit Séminaire et la place de Vaugirard. Cette description topographique de ces différentes maisons de campagne fera mieux comprendre les événements qui vont s'y dérouler.

Ces cinq communautés avaient vu le nombre de leurs élèves considérablement diminuer depuis les premiers troubles de la Révolution. Après le 10 août il n'en restait guère que dix à quinze dans chacune d'elles.

Pendant que les séminaires de province se dispersaient, le Séminaire de Saint-Sulpice, qui n'était pas diocésain, avait pu continuer ses exercices. Les autorités de la Section du Luxembourg, une des 48 sections entre lesquelles l'Assemblée nationale avait divisé la capitale, avaient demandé à M. Emery pour leurs séances deux des grandes salles du rez-de-chaussée de son séminaire : il avait accordé de bonne grâce, ce que d'ailleurs il n'aurait pu refuser sans danger. Sa modération, sa prudence, ses prévenances envers certains membres de la Section lui avaient permis de maintenir le séminaire dans la jouissance du reste de la maison. Seulement pour moins attirer l'attention du public, il avait réduit sa communauté déjà très petite, en envoyant à Issy dix à douze séminaristes : il lui en restait à peu près autant. On avait continué les exercices et, même après la journée sanglante du 10 août, M. Emery n'avait pas cru devoir changer le règlement pour la date des vacances : ce qui fut le salut pour lui et ses confrères de Paris. Le Grand et le Petit Séminaire n'entraient en vacances que le 16 août, tandis que les autres communautés de Saint-Sulpice les prenaient dès le 1^{er} de ce mois. S'il eût avancé la date, M. Emery eût été pris à Issy avec ses confrères dans la journée du 15 août,

A Issy, depuis la dispersion des séminaires de province par suite du refus de serment, il n'y avait plus de Solitaires. M. Duclaux, qui était supérieur de la Solitude depuis 1787, fut alors chargé de la section du Séminaire de Paris envoyée par M. Emery à la maison de campagne. Cette communauté comptait aussi d'autres membres, des directeurs de séminaires de province et des prêtres qui étaient venus s'y réfugier, se croyant plus en sûreté que dans leur résidence ou dans la capitale. Depuis sa démission de la supériorité M. Le Gallic y vivait retiré. On y voyait aussi M. Gauguin appelé à Issy en 1789 ; et deux autres directeurs de Nantes, MM. Guérin et Luzeau, réfugiés au Séminaire depuis quelques mois. Il nous faut nous arrêter quelque temps sur ces noms pour mieux connaître trois de nos martyrs.

Pierre Gauguin, né, le 11 février 1725, à Evres, paroisse Saint-Médard du diocèse de Tours, fit ses études ecclésiastiques au Séminaire d'Angers, d'abord sa Philosophie 1743-1745, puis sa Théologie, du moins deux années, 12 novembre 1745 à juillet 1747. Désireux de s'agréger à la Compagnie, il vint à Issy où il demeura les deux années de Solitude qu'on y passait alors. Un cours de morale y était fait par M. Garcin pour suppléer à l'insuffisance de l'enseignement sur ce point dans les facultés de Théologie. C'est durant la seconde année, le 22 mars 1749, qu'il reçut l'ordination sa-

¹ On peut voir la place de ces communautés sur le plan donné par M. Faillon, *Vie de M. Olier*, in-8°, 1874, t. III, p. 99, et reproduit dans la *Vie de M. Emery*, par M. Gosselin, t. 1, p. 30.

cerdotale des mains de Mgr de Beaumont dans la chapelle supérieure de l'Archevêché. Les six années suivantes, il paraît avoir été envoyé comme directeur à la communauté dite de Lisieux ou de Laon. Plusieurs séminaires de province peuvent tenir à honneur d'avoir ensuite connu ce futur martyr. En 1756, on le voit à Clermont, l'année suivante jusqu'en 1760, à Bourges ; il revient alors à Paris, probablement à la communauté de Laon ; en 1768, il est à Angers pour l'enseignement de la morale jusqu'en 1775. Il va à Nantes remplacer M. Picamilli, et en 1789 il revient à Paris. Les témoignages du temps, à Angers et à Nantes, notent que l'étendue et la variété de ses connaissances le faisaient particulièrement estimer de ses confrères et de ses élèves. Toutefois le succès de son enseignement était diminué par sa trop grande facilité à bouleverser l'ordre des traités imprimés, et par l'habitude qu'il avait d'exposer trop longuement les sentiments divers des théologiens en en montrant les lacunes, sans prendre lui-même assez nettement position. Cette accumulation de tant de sentiments divers laissaient dans l'esprit des auditeurs une certaine obscurité, une incertitude pratique. Lorsqu'il écrivait, il condensait et précisait davantage sa pensée. Au sentiment des curés du diocèse de Nantes, Pierre Gauguin était un moraliste très profond, très expérimenté. Il était fréquemment consulté et ses supérieurs lui renvoyaient les cas de conscience proposés. Le curé d'Herbignac s'avisait un jour de faire la collection des plus grandes difficultés qu'il put rencontrer et de les insérer dans une lettre adressée au supérieur du Séminaire, M. Dorin chargea notre moraliste de rédiger la réponse : il sut donner les solutions les plus claires, fortement appuyées et à la satisfaction de tous (Cf. Séminaire Saint-Sulpice. *Matériaux de la Vie de M. Emery*, t. III, 3559).

Mais en dehors des conférences, pendant les récréations, il rachetait le défaut que nous avons signalé, par une conversation variée, pittoresque, qui intéressait vivement ses élèves. Sa bonne mémoire lui rappelait heureusement des traits d'histoire qu'il narrait avec art et vie. Pour le peindre d'un mot, je dirais volontiers aux anciens de Saint-Sulpice d'avant 1886 : il était comme une première édition du bon M. Brugère. Un des élèves de Pierre Gauguin, qui fut arrêté avec lui à Issy, conduit aux Carmes, puis relâché comme n'étant pas dans les ordres sacrés, l'abbé de Meschinot, s'exprime ainsi sur lui dans sa relation : «Vieillard remarquable par ses vertus et son heureux caractère».

Une lettre du 27 novembre 1775, écrite par Pierre Gauguin à M. Joubert, directeur au Séminaire Saint-Sulpice, révèle quelques autres traits de ce caractère. «M. Bourachot a jugé à propos de me transplanter en Bretagne. Que Dieu en soit béni et que ce soit pour Sa gloire !» Dans cette même lettre, il ajoutait en s'adressant au bon hébraïsant qu'était M. Joubert : «Vous me ferez plaisir de me dire où en est à présent la fameuse querelle hébraïque entre les Pères Capucins et M. Kennicott dont me parla l'année dernière le P. Louis de Poix». En 1789, peu de temps avant le début de la Révolution, M. Emery le rappela à Issy, où il le chargea de la Bibliothèque. Il profita de ses loisirs pour se livrer avec ardeur à l'étude de l'Écriture sainte, et surtout des Psaumes qu'il traduisait de l'hébreu. L'arrestation du 15 août interrompit cette traduction.

À Issy, étaient venus se réfugier deux autres directeurs du Grand Séminaire de Nantes, MM. Guérin et Luzeau.

Pierre-Michel Guérin, né le 8 mars 1759, à Saint-Christophe, paroisse du diocèse de la Rochelle, était venu le 13 novembre 1779 au Séminaire d'Angers. Les élèves de ce Séminaire qui voulaient prendre les grades suivaient les cours de l'Université : c'est ce qui attirait nombre d'ecclésiastiques des diocèses voisins. Quatre ans plus tard, Michel Guérin entra à la Solitude pour y faire son noviciat. Au mois d'octobre 1784, il remplissait au Séminaire de Nantes les fonctions d'économiste. L'année suivante, à l'arrivée de M. Flaget, il lui céda l'économat et devint professeur de morale. Dans ces emplois il sut se concilier l'estime et l'affection de tous : il se montrait si affable, si obligeant, si dévoué ! Sa parole était claire, facile et son enseignement pratique avant tout. Bien avant le jour fixé pour la prestation du serment d'adhésion à la Constitution civile, les autorités de Nantes savaient quels étaient les sentiments des directeurs du Grand Séminaire et quelle serait leur attitude.

Au jour fixé le refus de serment mit les directeurs du Séminaire de Nantes dans la nécessité de quitter la maison. Mais quand les prêtres assermentés, envoyés par l'êque intrus du diocèse, se présentèrent, tous les élèves, sauf cinq ou six, se montrant fidèles aux principes reçus de leurs maîtres, se retirèrent et le Séminaire se trouva vide. Michel Guérin, qui avait connu M. Emery à Angers, crut qu'il trouverait à Issy un asile plus assuré qu'à Nantes.

C'est la même pensée qui avait attiré à Issy un directeur de Nantes beaucoup plus jeune, Henri Luzeau de la Mulonnière. Il était né le 1^{er} décembre 1762 au château de Chavagnes sur la paroisse de Sucé, au diocèse de Nantes. Au témoignage de ses frères, qui correspondirent avec M. Emery après les massacres de septembre, Henri montra dès l'enfance les plus heureuses inclinations ; il était d'un caractère ouvert, gai, aimable. Au cours de ses études littéraires au collège d'Ancenis, il ne se distingua pas moins par sa piété que par son intelligence et son ardeur au travail. Ses humanités achevées avec succès, il entra en Philosophie au Séminaire d'Angers, et deux mois après revint au Séminaire de Nantes pour la Théologie. Trop jeune pour recevoir les ordres, il vint à Paris au Séminaire Saint-Sulpice achever ses études ecclésiastiques. Le 3 octobre 1780, il était maître ès arts de l'Université de Paris. Au Séminaire, on le nomma maître de conférence. Ordonné prêtre en 1788, il retourna dans sa famille pour refaire sa santé ébranlée. Ce temps de repos fut sanctifié, si l'on en juge par le règlement qu'il se traça, les résolutions et les maximes de perfection qu'il se proposa pour la direction de sa vie. De retour à Issy, il passa une année de noviciat à la Solitude ; et en 1790, M. Emery l'envoya au Petit Séminaire d'Angers. Sa santé l'obligea bientôt au repos et il se retira encore dans sa famille. Il édifiait par sa piété, par son zèle à catéchiser les enfants de la paroisse et il ne manquait pas l'occasion de prémunir les fidèles contre le schisme constitutionnel.

Le 27 juillet 1791, le district de Nantes écrivait à la municipalité de Sucé : «Nous sommes instruits que le sieur Luzeau de la Mulonnière, ci-devant seigneur de Sucé, pour détourner les habitants d'aller entendre la messe du curé constitutionnel, en fait dire une le dimanche dans sa chapelle par son fils non assermenté ; que ce prêtre répand partout que tout ce que fait le curé ne vaut rien parce qu'il est sans pouvoir du Pape, et que les paysans sont avertis de se rendre à la messe dudit sieur de la Mulonnière par une cloche qu'il fait jouer pendant un quart d'heure».

Le nouveau maire, M. Levacher, qui était homme de bien et père d'un prêtre, ne se laissa pas ébranler et ne prit aucune mesure contre les ecclésiastiques insermentés qui résidaient à Sucé. Ce fut le curé constitutionnel, ex-religieux Carme, qui les poursuivit de sa jalousie, et envoya contre eux, le 24 janvier 1792, aux administrations nantaises, des

rapports malveillants et haineux. Il se plaint que les habitants au lieu de se rendre à l'église paroissiale vont entendre la messe «que M. Mulonnière, ci-devant noble, dit tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de son père et attire une foule de personnes, et qu'il fait des actes de ministère sans être pourtant le curé de la paroisse. Il demande, sans esprit de jalousie, écrit-il, qu'il soit appelé à Nantes pour y résider, espérant que l'éloignement de ce prêtre officieux rendra un service très important à la tranquillité publique de Sucé».

Le directoire ordonna de conduire à Nantes au procureur syndic du district le sieur Mulonnière, ainsi que tous les prêtres insermentés. Malgré la réclamation de la municipalité de Sucé, l'ordre fut maintenu. Arrivé à Nantes, il fut jeté en prison, mais bientôt après élargi. Il quitta la ville presque aussitôt : car un arrêté du 2 mars 1792 enjoignant de se saisir de sa personne, et, vingt jours après, l'ordre général d'interner tous les prêtres insermentés, ne surent l'atteindre. Il était parti pour Paris.

Il avait dans la capitale une parente qui lui proposa une cachette ; mais refusant ces offres charitables, il préféra se rendre à Issy, prêt à partager le sort de ses maîtres et de ses condisciples (Grégoire, *H. Aug. Luzeau de la Mulonnière*, Nantes, 1908).

A côté de ces membres de la Compagnie de Saint-Sulpice se trouvaient à Issy deux prêtres angevins, chassés de leurs paroisses à la suite du refus de serment à la Constitution civile. Ils avaient choisi la maison du Séminaire pour leur refuge, parce qu'ils avaient autrefois connu au Séminaire d'Angers, MM, Emery et Duclaux. L'un, Jean-Robert Queneau, était curé d'Allonnes, en Anjou ; l'autre, Frontault, incarcéré aux Carmes, présent pendant une partie des massacres, fut providentiellement sauvé : mais après avoir échappé à cette tragédie sanglante, et en avoir écrit le récit, il devait, à Louvain en 1794, succomber martyr de la charité : en soignant des soldats français, il contracta le typhus et mourut.

La communauté d'Issy était alors formée par une dizaine de séminaristes qui n'avaient pas encore voulu rentrer dans leurs familles. Nous avons relevé dans les documents du temps plusieurs noms. C'est d'abord un diacre, Augustin Robert de la Lézardière, du diocèse de Luçon, qui se disposant dans la retraite à son sacerdoce, se préparait au martyre. Puis quelques élèves plus jeunes, non encore dans les ordres sacrés, et qui pour cette raison furent relâchés après avoir été emmenés prisonniers : Les deux frères, Léon des Ormeaux, dont l'un devait écrire pour le P. Barruel un récit détaillé de l'arrestation, M. Courtade, du diocèse de Mende, M. de Meschinot, du diocèse de la Rochelle, M. de Forcade, à qui nous devons également des relations précises de ces tragiques événements. Ce sont encore quelques prêtres venus au Séminaire d'Issy dans la matinée du 15 août, M. de Monfleury, récemment ordonné prêtre, M. Kéravenant, de la communauté de la paroisse Saint-Sulpice : mais l'un et l'autre devaient s'échapper durant les massacres. La maison d'Issy renfermait donc, au matin du 15 août, une quinzaine de personnes.

Près de l'ancien logis de la Reine Marguerite, la maison de campagne des Philosophes (la Solitude actuelle) avait aussi, depuis l'ouverture des vacances du 1^{er} août, ses habitants, dans la personne de son supérieur M. de Cucsac, et de quelques séminaristes, cinq ou six, avec leur maître de conférence, Antoine de Ravinel.

Le supérieur, François Bernard de Cucsac (le nom est ordinairement écrit Cussac de la façon dont il se prononçait) allait achever sa soixante-quatrième année. C'était un des membres de la Compagnie les plus considérés. Depuis 1877, il était du nombre des douze assistants du supérieur général, et en 1782, il avait été nommé consultant, charge qui lui fut continuée par les trois assemblées générales qui se tinrent jusqu'à la dispersion.

Il s'était concilié l'estime et la confiance de ses confrères comme de ses élèves par la simplicité et la franchise de ses manières et par la bonté de son cœur. Il était instruit, dit M. de Sausin, qui devint évêque de Blois en 1823. Connaissant bien l'histoire ecclésiastique, il en citait heureusement les traits dans ses entretiens, ses lectures spirituelles. Il parlait sans recherche, avec naturel et facilité : sa parole était toujours écoutée avec intérêt. C'était un homme d'ordre et de bonne administration qui conduisait très bien sa maison, nous dit de son côté l'abbé de Sambucy. Il aimait cette petite communauté de 30 à 40 élèves où il avait fait lui-même ses études philosophiques ; il en était le supérieur depuis une quinzaine d'années.

Il était né à Toulouse sur la paroisse Saint-Etienne, le 14 novembre 1728, d'une honorable et chrétienne famille de magistrats, alliée à celle des Villèle, qui sous la Restauration donnera un ministre et un archevêque de Bourges. Son père était avocat au parlement de Toulouse et son frère y devint conseiller. Pour lui il s'était senti très jeune de l'attrait pour le ministère ecclésiastique et dès l'âge de seize ans, il était venu à Saint-Sulpice de Paris étant déjà tonsuré, pour suivre les cours de Philosophie, durant les deux années réglementaires, au bout desquelles il fut reçu maître es arts (3 sept. 1746). Le 1^{er} octobre suivant il entra au Grand Séminaire. Le registre des entrées ; porte écrit de sa propre main : «*Bernardus Franciscus Cucsac, Tolosanus clericus, natus mense novembris anni 1728. admissus in seminario Sancti-Sulpitii, die 4 octobris anni 1746 e communilate Philosophorum*». Il en suivit durant cinq années les exercices, se rendant en Sorbonne pour la préparation aux grades théologiques et assistant au Séminaire aux conférences de morale. En même temps, il reçut successivement les ordres mineurs (8 juin 1748), le sous-diaconat (5 juin 1750), le diaconat (18 décembre 1751) et la prêtrise (26 décembre 1752). Ayant alors obtenu son agrégation à Saint-Sulpice, il fit les deux années de Solitude, selon l'usage de cette époque (octobre 1754 à 1756). Il paraît avoir été d'abord placé au Grand ou au Petit Séminaire, puisqu'en 1774 on le dit «passé du Séminaire à la communauté des Philosophes comme supérieur». Après la journée sanglante du 10 août, la plupart de ses élèves étaient rentrés dans leurs familles, il n'en restait guère que quatre ou cinq, qui au moment des vacances au 1^{er} août étaient venus avec leur supérieur à la maison de campagne des Philosophes, où ils espéraient être plus en sûreté qu'à Paris. Bien que le village d'Issy comptât alors des éléments révolutionnaires, la municipalité et la plupart des habitants étaient attachés au Séminaire, et en particulier à M. Duclaux. On espérait donc passer les vacances assez tranquillement : même après le 10 août, plusieurs prenaient la Révolution pour une bourrasque qui bientôt se calmerait.

Près du supérieur, un jeune diacre était venu passer les vacances. C'était Antoine Dieudonné de Ravinel, né à Nancy, le 6 juillet 1769, et entré au Séminaire de Saint-Sulpice en 1788. Ayant achevé avec succès ses études, il avait été choisi pour maître de conférence chez les Philosophes ; à ce titre, il était venu dans leur maison de campagne dès le 1^{er} août.

Deux mois seulement s'étaient écoulés depuis qu'il avait reçu le diaconat (29 mai 1792) des mains de Mgr de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, dont il devait être le compagnon de prison et de martyre.

Nous connaissons maintenant ceux qui, maîtres et élèves, demeuraient à Issy, soit à la Solitude, soit à la maison des Philosophes, au matin du 15 août. En célébrant pieusement cette fête de la Vierge dans la chapelle de Lorette, ils ne se doutaient pas que le milieu de la même journée allait commencer pour eux les épreuves qui aboutiraient au martyre pour la plupart.

Ce n'est pas qu'ils fussent sans appréhension. A quoi ne pouvait-on pas s'attendre après la journée du 10 août qui avait montré que la Révolution pouvait tout oser ? Les meneurs voulaient frapper un grand coup. La commune de Paris avait enjoint aux 48 sections de la capitale de rechercher et d'emprisonner les ecclésiastiques insermentés. La section du Luxembourg était du nombre des plus ardentes. Dès le 11 août, 62 prêtres sont arrêtés dans le quartier de Saint-Sulpice, conduits devant le comité de cette section siégeant en permanence au Séminaire et condamnés à être internés aux Carmes. D'après la loi, la commune de Paris n'avait d'autorité que dans l'étendue de son territoire : c'est ce qui pouvait donner quelque confiance aux directeurs et aux élèves demeurant à la maison d'Issy, les habitants du village étant en général sympathiques au Séminaire. Mais le zèle révolutionnaire ne s'embarrassait guère des lois que la Révolution elle-même avait proclamées. Ceux qui avaient toujours à la bouche le mot de Loi, la Loi, ne se faisaient aucun scrupule en pratique de la violer. Les Sections se donnèrent le pouvoir de faire des recherches à quatre lieues aux environs de la capitale. On savait bien que Danton, le ministre de la justice, laisserait faire.

C'est une bande du quartier Mouffetard qui se chargea de perquisitionner au village d'Issy. Elle était composée de jeunes Brestois, de Marseillais et de sans-culottes du faubourg Saint-Marceau, environ 50 hommes commandés par un chef, qui était l'ami de Robespierre et qui eut son heure de célébrité. Singulier personnage que ce Claude-François Lazowski ! Ce n'était pas un vulgaire révolutionnaire : il avait eu d'autres idées. Fils d'un Polonais, Jean Lazowski, chef de l'office du roi Stanislas, Claude était né à Lunéville le 6 février 1752. Engagé d'abord comme simple soldat dans un régiment de cuirassiers français, il avait, emporté par son orgueil dans un mouvement de colère, frappé un de ses chefs et avait été condamné à mort. Grâce à des interventions puissantes, il avait été gracié. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, son protecteur, le fit nommer en 1784 à l'une des quatre places d'inspecteur des manufactures, créées par M. de Calonne. Dans ses *Mémoires (Mémoires de M^{me} Roland, Paris, 1864, p. 325)*, M^{me} Roland, qui le rencontra dans les bureaux du ministre, nous trace son portrait. Il était alors « élégant, bien coiffé, mis avec soin, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot, se donnant enfin ce petit air d'importance que les sots d'alors prenaient pour des titres de considération ». Mais l'Assemblée constituante ayant supprimé les emplois d'inspecteur, il se trouva bientôt sans ressources ; alors il changea d'allure et dit M^{me} Roland (*Ibid.*, p. 326) : « Il prit des cheveux gras, brailla dans une section et se fit sans-culotte. - Le joli monsieur à petites grimaces avait pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin ». Membre du club des Jacobins, il commanda la compagnie des canonniers brestois à l'attaque du château des Tuileries le 10 août 1792. Tel est le chef de l'expédition dirigée sur le village d'Issy pour y rechercher et saisir les prêtres insermentés¹.

Ce jour-là, il avait revêtu son costume de commandant : pantalon et veste bleue et avec un hausse-col. La troupe de 50 soldats bien armés, précédée de deux pièces de canon et du chef s'avancant à cheval en tête, partit du quartier Mouffetard, se dirigea vers Issy dans la matinée en passant par Montrouge, Vanves et atteignit le village par les hauteurs, du côté de l'église². En face du portail sur la droite s'ouvrait la rue des Noyers ; dans cette rue (au n° 20 en 1840) se trouvait la maison de M. de la Montagne, vaste logis avec jardins. Elle avait été louée en 1788 par M. Dubourg, élève du Grand Séminaire, récemment ordonné prêtre, chargé par M. Nagot d'y fonder comme une succursale de la communauté des clercs de la paroisse Saint-Sulpice établie rue Cassette. Cette dernière maison qui recevait les enfants montrant des dispositions pour l'état ecclésiastique n'ayant qu'un espace assez restreint, fut réservée aux élèves de la quatrième à la Philosophie et on envoya à Issy les basses classes. Le supérieur avait pour collaborateurs MM. Nézel, Gaillardon, Chariot, Lucotte, de Simony, de Stadler, qui avaient achevé leurs études à la pension des clercs de Saint-Sulpice, ou étaient venus du Séminaire. Aucun d'eux n'était dans les ordres sacrés, la plupart même n'étaient encore que tonsurés. M. Dubourg, qui se savait en butte à l'animosité de plusieurs démagogues exaltés du village, avait jugé prudent, dès le lendemain du 10 août, de chercher un asile plus sûr : M. de Simony l'avait accompagné avec un de leurs jeunes élèves dont la famille habitait Bellegarde, en Gâtinais, où ils se réfugièrent tous les trois. De là M. Dubourg se rendit à Bordeaux et bientôt partit pour l'Amérique. Il ne restait plus dans la maison que les autres professeurs avec la pension des petits écoliers assez réduite. C'est dans cette maison que Lazowski, conduit peut-être par quelque démagogue d'Issy, établit son quartier général. Il était environ midi. De ce centre d'opérations il ne tarda pas à envoyer des détachements à la recherche des prêtres dans les autres communautés d'Issy³.

¹ Membre du comité d'insurrection de la commune, Lazowski se distingua par sa violence au milieu même des plus forcenés Jacobins. Au nom des sections il s'acharna à demander la proscription des Girondins. Contre ce parti qui lui était hostile, il fut défendu par la Montagne. Le 23 avril 1793 il mourut presque subitement à Issy où il avait sa maison de campagne : une fièvre inflammatoire, suite de ses débauches, l'emporta. Robespierre, qui était son ami, lui fit faire des obsèques solennelles et prononça son oraison funèbre. Il fut enterré sur la place du Carrousel au pied de l'arbre de la liberté. Un monument lui fut élevé rappelant ses exploits du 10 août 1792 : il fut détruit après la chute de Robespierre.

² Sur cette arrestation faite à Issy nous avons plusieurs relations de témoins, séminaristes arrêtés, puis relâchés. 1° La lettre de Ange-Léon des Ormeaux à l'abbé Barruel en 1794 (*Archiv. Nation.*, T 1493, publiée par M. Bégis dans le *Bulletin de la Société d'histoire contemporaine*, 1899 ; 2° le procès-verbal du Maire d'Issy (*Arch. Nat.*, T 1493) ; 3° la lettre de l'abbé Frontault à M. l'abbé de Villèle (publiée dans les *Etudes*, nouvelle série, t. XIII, p. 848, en 1867 ; les relations de l'abbé Courtade avec les souvenirs de plusieurs autres élèves de Saint-Sulpice, dans les *Matériaux de la Vie de M. Emery*, t. III et IV ; 5° la relation de l'abbé de Meschinot (*Arch. municip. de la Rochelle*),

³ Si Lazowski avait déjà acquis à Issy la maison de campagne, où il mourut quelques mois plus tard, il pouvait par lui-même connaître l'état des maisons religieuses dans ce village.

Une bande descendit dans la Grand'Rue et vint frapper à la porte de l'ancien logis de la Reine Marguerite devenue Solitude et maison de campagne du Grand Séminaire de Saint-Sulpice. «Le jour de l'Assomption, M. D'Auzers (après la Révolution évêque de Nevers) était venu passer la matinée à Issy, afin d'y faire ses dévotions. Quand le dîner fut fini et avant même que la communauté se rendit à Lorette, il désira repartir pour Paris et se rendit chez le portier avec M. Courtade (c'est ce dernier qui raconta le fait à M. Paillon). Le concierge les arrêta à la porte en leur disant : Messieurs, ne vous montrez pas ; il y a du bruit dans la rue. Effectivement, on frappait durant ce temps à coups redoublés à la porte pour la faire ouvrir. Sur la remarque du portier, M. Courtade, sans perdre de temps, conduisit son ami à la communauté des Philosophes et le fit sortir par la rue de la Glaisière (rue Minard actuelle).

En revenant dans le parc, M. Courtade vit qu'il était déjà envahi par une troupe armée, qui, après s'être répandue dans la maison et le parterre, avait traversé le passage voûté. L'angélus venait d'être récité à Lorette selon l'usage, et M. Le Gallic avait commencé une partie de boule avec quelques séminaristes. Il était près d'une heure.

S'avançant au devant de cinq ou six individus armés, l'ancien supérieur de Saint-Sulpice leur demanda : «De quel droit êtes-vous ici ? De quelle autorité êtes-vous venus ? Qui vous a donné des ordres ? Vous devriez au moins avoir le Maire avec vous». - Le Maire ! répondit un des fédérés, qu'avons-nous besoin de lui ? Nous sommes venus arrêter les prêtres réfractaires. Il paraît que tu veux résister. - Ha, répliqua M. le Gallic, puisque vous employez ces moyens-là, je n'ai rien à répondre». En même temps, le chef de la bande le fit arrêter avec ceux qui l'entouraient. On réunit bientôt tous les prêtres et les séminaristes qu'on venait de saisir dans la maison et dans le parc c'est-à-dire tous ceux dont nous avons indiqué plus haut la présence dans le Séminaire. Un des premiers arrêtés fut Augustin Luzeau, auquel les démagogues d'Issy reprochaient d'avoir été célébrer la messe à la pension de M. Dubourg.

En poursuivant leur perquisition, ils avaient pénétré aussi dans la maison des Philosophes où ils prirent l'abbé de Ravinel. M. de Cucsac, qui avait aperçu dans le parc les bandes armées, avait tenté de fuir, en passant près de l'église pour gagner la campagne. Mais signalé à temps, il fut vite rejoint et ramené avec les autres prisonniers.

Au nombre d'une vingtaine ils furent emmenés dans la maison de M. Dubourg, où on les présenta au commandant de l'expédition qui se tenait dans la grande salle de la maison entouré de quelques-uns de ses soldats. Fièrement dressé dans sa haute taille, portant sur une épaule un fusil armé de sa baïonnette, sur l'autre une hache dans son fourreau, une paire de pistolets à la ceinture, Lazowski se donnait des airs furibonds. Sa troupe l'appelaient *le Foudroyant*. Alors, écrit Léon des Ormaux (séminariste pris à Issy et relâché plus tard comme n'étant pas dans les ordres sacrés), à peine arrivons-nous à sa portée, qu'à grands coups de poing sur la tête il nous range en un clin d'œil autour de lui. Puis avec colère, jurant, sacrant à chaque phrase, il nous traite de scélérats, coquins qui paient les Suisses pour égorgier les patriotes. Ses satellites, derrière nous, le sabre nu à la main, répondent en chœur : *Vengeons nos frères, vengeons nos frères*. *Le Foudroyant* continue : Sacrés coquins qui forgent des poignards dans les chapelles secrètes, qui veulent égorgier nos femmes et nos enfants, nos enfants au berceau. On le voit : ce ne sont pas là des accents spontanés de la colère ou de la haine, mais des formules apprises pour les avoir entendues partout dans les clubs, et s'appliquant ici bien mal à leur adresse. En réponse à ces invectives, le même cri se fait entendre : *Vengeons nos frères*. Suit une longue et véhémement déclamation dans le même style grandiloquent des clubs. Après quoi Lazowski rompt le cercle et passe avec les principaux chefs dans une salle voisine, pour verbaliser, à ce qu'ils dirent, mais en même temps pour boire le vin trouvé dans la cave de la maison. Sous l'action excitative de fortes rasades, ils en viennent à se disputer, à vociférer comme s'ils eussent voulu s'égorgier.

En sortant de notre salle, Lazowski y «avait aposté comme sentinelles des Brestois avec ordre de nous enfoncer la baïonnette dans le corps au moindre signe de révolte». Pendant que leurs chefs étaient en train de boire et de se disputer, ils nous demandent s'il n'y avait pas de Bretons parmi nous. Il y en avait en effet plusieurs, et en particulier les deux frères Léon des Ormeaux qui lient conversation avec ces jeunes gens, que le désir de voir, de s'agiter avaient entraînés loin de leur pays, au fond, plus exaltés que méchants. La rencontre de compatriotes les adoucit et ils devinrent pour les prisonniers, à un moment donné, des protecteurs puissants qui les sauvèrent d'un massacre dans la salle même où ils se trouvaient détenus.

C'est alors qu'une des bandes, qui était descendue dans la grande rue d'Issy et était allée dans la communauté de Saint-François de Sales arrêter de vénérables prêtres au nombre d'une dizaine, les achemine par la rue de la Glaisière et les introduit dans la salle où se trouvaient les prêtres et les élèves de Saint-Sulpice.

Après une heure de prétendue séance dans la salle voisine, Lazowski, excité par le vin et le regard plus farouche que jamais, rentre et convoquant tous les prisonniers il les condamne à entendre tout au long une Philippique de sa façon. Par malheur, au plus fort de sa harangue, quelqu'un eut l'indiscrétion de faire entendre les mots de lois, de justice, (c'était M. de Kéravenant, de la paroisse Saint-Sulpice, venu ce jour-là à Lorette pour sa dévotion). Aussitôt *le Foudroyant* de s'écrier que la Majesté du peuple est violée, et il tire sa hache de son fourreau. Le prêtre menacé se jette aux pieds d'un crucifix attendant le coup de la mort. Les autres prisonniers comprennent que si le sang est versé, ce sera le signal d'un massacre général. Heureusement les jeunes Brestois s'interposent, s'écriant qu'ils ne sont pas venus de si loin pour être de vils assassins. L'orage est conjuré¹.

¹ Dans ces temps de révolution qui faisaient perdre aux esprits l'équilibre et le bon sens, plus d'une fois durant l'expédition d'Issy, le grotesque, l'enfantin se mêla à la violence. A propos du moindre incident c'étaient des motions, des discussions, des amendements : on eût dit des enfants jouant au représentant du peuple, au commissaire, à l'Assemblée nationale. Ainsi, rapporte l'abbé Léon des Ormaux, ce fut une grande question de savoir si l'on devait donner à goûter aux enfants qui se trouvaient dans la pension de M. Dubourg. «Un membre se lève et dit qu'il venait d'apprendre qu'il y avait dans cette maison des enfants que des parents imbéciles avaient livrés à fanatiser à un prêtre despote et superstitieux, que peut être un jour ces enfants s'élèveraient à la hauteur de la Révolution, qu'en attendant ils avaient besoin de goûter. En conséquence, il conclut à ce qu'il fût nommé des commissaires à l'effet de procéder à la délivrance du goûter de ces enfants et de prendre soin qu'il fût bu à la santé de la nation et des héros du 10 août. Ces dernières paroles produisirent un enthousiasme subit dans les têtes, si bien qu'il ne fût plus possible de s'entendre, les chapeaux volaient dans les airs et

Cependant arrive le maire d'Issy, accompagné de ses officiers municipaux et d'une partie de sa garde nationale. Il demande au commandant de la troupe «de quel droit il s'est permis pareille invasion. Pouvait-il ignorer que par la loi chaque municipalité est seule dépositaire de la force armée dans son territoire ? » Sans déclarer son nom et ses qualités, le Commandant présente au Maire des papiers dont il lit les premiers mots sans vouloir lui en laisser prendre plus ample communication, et il ajoute : «Il n'y a plus de loi, les lois sont muettes quand la patrie est en danger».

«S'il n'y a plus de loi, réplique le Maire ; alors je ne suis plus Maire, je n'ai qu'à déchirer mon écharpe. Tant que je serai maire, je ne serai jamais que l'exécuteur de la loi». Piqué au vif, Lazowski appelle autour de lui toute sa bande dispersée dans la cour et le jardin. «A moi, s'écrie-t-il d'une voix forte qui retentit en dehors de la salle. A moi, peuple français, peuple souverain, à moi». Aussitôt accourent des renforts qui lui font une escorte plus puissante que la poignée de gardes nationaux amenée par le Maire. Se sentant alors le plus fort, Lazowski demande fièrement au Maire ce qu'il prétend faire. «Mourir ou faire triompher la loi», répond l'intrépide magistrat. Les esprits s'aigrissent et la bande du *Foudroyant* se dispose à en venir aux mains avec la force armée de la commune. Ce sont les victimes qui s'interposent entre les deux partis : les prisonniers remercient le Maire de ses soins généreux, et le prient de ne point ajouter à leur malheureux sort la peine d'être l'occasion d'un nouveau malheur. Pour eux, ils se confient en la Providence. Calmé par cette intervention et plus encore par la vue de forces supérieures à celles de la commune et bien décidées à employer la force, le Maire crut devoir ne pas insister et céder devant la violence en employant plutôt la voie de la prudence. Il se contenta de dresser un procès-verbal pour prendre l'état des personnes et des effets enlevés et constater en même temps la violation des domiciles. Mais Lazowski ne le laissa pas continuer et en rédigea un de son côté où il traitait les prêtres arrêtés de fanatiques, d'ennemis de la République, de conspirateurs cachés qui entretiennent dans le cœur de leurs élèves la haine des institutions nationales. Il est temps, disait-il, de les livrer à la justice du peuple pour le salut de la nation. Pour éviter toute rixe, le Maire ne refusa pas de signer, mais en faisant sa protestation et ses réserves.

Pendant que le Maire commençait la rédaction de son procès-verbal sur l'état des personnes et des effets enlevés, relèvement qui fut interrompu par Lazowski, la question de la libération des élèves avait été mise en avant. Le Maire la souhaitait ; quelques groupes des envahisseurs y étaient plus ou moins favorables. *Le Foudroyant*, de sa voix formidable, convoque ceux qu'il appelle *Le peuple français*, c'est-à-dire ses satellites, il requiert le silence et propose deux questions : 1° Où conduira-t-on les prisonniers ? 2° Les élèves seront-ils sur-le-champ relâchés ou non ? Alors ce fut un grand débat d'opinions.

Les gardes municipaux d'Issy et les Brestois de la bande envahissante étaient pour la libération, lorsqu'un membre de l'opinion contraire alla chercher des renforts dans les cours et les jardins où plusieurs des sans-culottes s'étaient dispersés. Les voici qui accourent, et de toutes parts s'élève le cri : *A bas les têtes ! A la guillotine ! Tous à Paris, à la Maison commune !* Lazowski s'écrie qu'il est impossible de méconnaître la volonté du peuple et déclare que tous seront conduits à la Municipalité de Paris, et il donne le signal du départ.

L'abbé Courtade, malade depuis trois semaines, excita la pitié d'un des gardes nationaux qui représenta que ce jeune homme n'était pas en état de faire le voyage de Paris. Eh bien ! qu'il reste, dit le chef. Où voulez-vous que j'aille, dit M. Courtade qui s'avance sur le balcon à l'entrée de la maison. Le commandant l'emmène au bout d'un second jardin dans un petit appartement où il l'enferme à clef.

Le Maire d'Issy, qui n'avait pu sauver les élèves, voulant au moins obtenir la liberté de MM. Duclaux et Le Gallic, usa d'un expédient qui lui réussit. «Citoyen, dit-il en s'adressant à Lazowski, si vous emmenez tout le monde, je ne puis me charger de la garde d'une maison comme le Séminaire qui renferme un mobilier considérable et beaucoup d'objets précieux. Les voleurs pourraient s'y introduire aisément. S'il ne reste personne, je ne répons plus de rien. Je ne puis prendre la responsabilité de leur conservation. Je demande donc pour la sûreté de la maison et de son mobilier que le citoyen Duclaux reste pour la garder».

Les gardes nationaux d'Issy et le peuple qui s'était attroupé devant la maison et était sympathique au supérieur du Séminaire se mettent à crier qu'on laisse M. Duclaux. On y consentit. Le Maire ajoute aussitôt : «Il faut laisser aussi dans la maison le citoyen Le Gallic, l'ancien supérieur du Séminaire, qui n'a plus aucun emploi et n'enseigne plus la jeunesse ; il n'est occupé ici qu'à se tranquilliser». On conduisit alors MM. Duclaux et Le Gallic dans l'appartement où M. Courtade avait été enfermé. Mais ils y furent introduits par une autre porte qui ne donnait pas sur le jardin, si bien que M. Courtade fut fort surpris de les voir entrer. On avait exigé du Maire qu'il s'engageât sur sa tête à les représenter à la première réquisition : ce qu'il promit. Mais on laissa ensuite en cet endroit les trois prisonniers sans plus songer à eux. Ils sortirent d'eux-mêmes lorsque la troupe eut pris le chemin de Paris. Le soir ils retournèrent au Séminaire, n'étant plus qu'eux trois dans la maison. M. Duclaux était d'une résignation et d'un calme admirable, racontait plus tard M. Courtade. «Il faut, disait-il, s'abandonner à la Providence».

Cependant à la maison de M. Dubourg, la bande des envahisseurs se dispose à partir avec ses prisonniers. Elle abandonne tous les effets enlevés ; le Maire les met sous bonne garde ; et dit la relation Léon des Ormeaux : «Il prend congé de nous, nous serre à chacun la main et nous conjure, presque les larmes aux yeux, de ne point nous effrayer, ni de nous inquiéter, nous assurant qu'il allait prendre toutes les mesures possibles pour que notre liberté nous soit bientôt rendue». On se met en marche pour sortir. Un des professeurs de la pension de M. Dubourg, M. Lucotte (mort chanoine de Paris) fut sauvé par la cuisinière de la maison. Lorsque les prisonniers passaient à côté de l'entrée de sa cuisine, elle le tira vivement à elle, le fit entrer dans la cuisine et le cacha derrière la fontaine de grès.

Les prisonniers étaient au nombre de 28, tous en habit ecclésiastique, même après le décret qui l'abolissait, parce qu'ils avaient été pris dans l'intérieur de leurs maisons. *Le Foudroyant* à cheval s'avancait en tête, à quelque distance de

les cris répétés de *Vive la nation* se prolongèrent pendant plus d'un quart d'heure. La manie du commissaire les possédait tellement que si un de nous avait quelque besoin, à l'instant l'urgence décrétée, trois ou quatre commissaires étaient nommés à l'effet de le suivre, chargés, avec les imprécations les plus terribles, de le représenter sous un temps déterminé.

la troupe : il laissait les détails du commandement à un officier en sous-ordre ; deux pièces de canon ouvraient la marche. Le bruit des tambours ne contribuait pas peu à exalter les têtes. Sur toute la route, ce fut un cri de mort continuels avec des insultes et de mauvais traitements : un vrai chemin de croix. On suivit l'itinéraire du matin, la route de Vanves et de Montrouge et on rentra dans la capitale du côté du chemin d'Orléans avec la pensée de gagner l'Hôtel de Ville, sans doute par la rue Saint-Jacques. Mais, à mesure qu'on avançait, les flots de la populace se pressaient davantage, si bien que le chef comprit qu'avec les 50 hommes de son escorte il serait débordé et ne pourrait atteindre la Municipalité. A la demande des Brestoises, il se dirigea sur la section la plus voisine, qui était celle du Luxembourg, tenant ses séances au Séminaire Saint-Sulpice. En chemin du reste un membre de cette section invita le Commandant à s'y rendre,

La populace suivait la troupe de Lazowski qui entourait les prisonniers pour empêcher les violences ou le massacre. Elle pénétra dans la cour du Séminaire en faisant retentir l'air de cris furieux : *A la Lanterne ! A la Mort !* M. Emery, avec sa communauté réduite à dix ou douze séminaristes, était à la prière du soir. Le portier accourant tout ému, lui dit : «Monsieur le Supérieur, vos messieurs d'Issy arrivent escortés de soldats !» On juge de l'émotion et de l'affliction de M. Emery. «En de telles circonstances, dit-il aux jeunes gens qui l'entouraient, il est prudent pour ceux qui ont à Paris des parents ou des amis, de se retirer dès ce soir chez eux».

Cependant la section du Luxembourg allait délibérer sur le sort des prisonniers. Le président réussit d'abord à calmer l'effervescence populaire qui réclamait leurs têtes, en faisant annoncer qu'ils étaient sous la sauvegarde des sans-culottes de la section. Lazowski, qui les avait pris et amenés, prétendait, habitué qu'il était au commandement, parler, trancher à son gré, oubliant qu'il y avait ici un peuple souverain. Le président le rappela à l'ordre et le contraignit de céder. Le sort des prisonniers fut pendant plus d'une heure à la merci des motions, des discussions, des amendements. Enfin, on arrêta de les conduire aux Carmes.

Il était plus de 10 heures du soir. La horde qui les accompagnait en vociférant faisait un tel tumulte que les prisonniers déjà renfermés dans l'église crurent que leur dernière heure était arrivée et ils se prosternèrent au pied des autels pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie. Mais, rapporte l'abbé de la Pannonie, «le moment de la Providence n'était pas encore arrivé. C'était une troupe de prêtres vénérables que le bataillon du Finistère avait arraché de leur solitude de Saint-François de Sales et du Séminaire d'Issy. Il me serait impossible d'exprimer le saisissement que j'éprouvai à la vue de ces vieillards respectables qui pouvaient à peine se soutenir. Les mauvais traitements qu'ils éprouvèrent dans ce trajet faisaient frissonner d'horreur les âmes les moins sensibles... Quand, nous fûmes un peu revenus de notre frayeur, nous nous empressâmes de procurer à nos nouveaux hôtes tous les secours dont ils avaient besoin après la cruelle journée qu'ils venaient de passer. Nous fûmes bien dédommagés de nos peines par les beaux exemples que nous donnèrent dans la suite ces saints solitaires ; la sérénité de leur visage, leur patience et leur résignation annonçaient assez la paix de leurs âmes. En effet ils n'avaient, comme nous, d'autre crime que de refuser le coupable serment».

Cependant, les personnes qui, à la Section du Luxembourg, s'étaient intéressées aux plus jeunes d'entre les prisonniers, firent passer un arrêté d'après lequel tous ceux qui pourraient affirmer par serment qu'ils n'étaient pas dans les ordres sacrés seraient conduits dans un appartement séparé ; ce qui fut exécuté dès le soir même pour neuf, que l'on vint interroger minutieusement le lendemain matin, sur leurs parents, leurs occupations, les objets ordinaires de leurs lectures et de leurs entretiens : toutes choses sur lesquelles ces jeunes gens répondirent avec une sincérité et délicatesse de conscience qui jetaient les commissaires dans l'étonnement et l'admiration. Deux heures après, on donna la liberté à huit d'entre eux. Le neuvième, M. Nézel, avait parlé de telle façon lorsqu'il fut arrêté dans la maison de M. Dubourg, et ensuite aux Carmes dans ce dernier interrogatoire, qu'on le condamna à rester en captivité¹. Il reçut avec joie cette sentence, priant les gardes de le ramener au plus tôt avec les confesseurs de la foi. Les autres rentrèrent à Issy auprès de M. Duclaux et y demeurèrent jusqu'au 2 septembre.

Le lendemain des arrestations faites à Issy, les communautés qui résidaient à Vaugirard, les Robertins et la communauté de Laon, eurent leur montée du Calvaire. Le supérieur des Robertins était Jacques-Gabriel Gallais. Il était né le 17 avril 1754, à Longue, gros bourg situé au diocèse d'Angers dans la vallée de la Loire, sur la rive droite, entre Saumur et Beaufort. Son père était notaire royal ; son frère puîné Claude fut en 1791 maire de Longue. Pour Jacques-Gabriel, l'aîné des enfants survivants, il ne suivit pas la carrière paternelle, s'étant senti de bonne heure de l'inclination vers l'état ecclésiastique. Ses premières études et ses humanités furent probablement faites au petit collège de sa ville natale. Il vint ensuite au Séminaire d'Angers en 1768 pour étudier la philosophie. Après les deux années réglementaires au Séminaire Saint-Eloi, il entra le 11 novembre 1770 au Grand Séminaire fixé alors au Logis Barrault, «le plus beau de la ville», disait-on, et fort bien aménagé, qui contenait à l'ordinaire 150 à 200 élèves. Les anciens guides d'Anjou vantaient sa belle chapelle, dédiée à l'Immaculée Conception, ses larges salles communes, ses cours et ses jardins spacieux. La durée ordinaire des études au Grand Séminaire était de trois années ; mais on pouvait prolonger de deux ou plusieurs années pour obtenir les grades théologiques. Acheva-t-il ses études en 1773 ou 1775 ? Y eut-il interruption pour cause de maladie ? Demeura-t-il au Grand Séminaire jusqu'en 1777 ? aucun document positif ne permet de l'affirmer. Cependant comme la tradition rapporte qu'il avait vécu à Angers sous la supériorité de M. Emery, il faut bien qu'il ait prolongé son séjour au Séminaire jusqu'en 1777, M. Emery n'ayant été nommé pour remplacer M. Dumolin que le 8 janvier 1776 : c'est seulement durant les années 1776-1777 que Jacques Gallais a pu bénéficier de sa direction. Durant ce temps il reçut les ordi-

¹ La relation de l'abbé Frontault nous apprend la question qui lui fut posée aux Cannes. Il la tenait de sa bouche même lorsqu'il rentra avec les prisonniers. On lui demanda : Avez-vous fait apprendre la Constitution par les enfants que vous éleviez ? Reconnaissez-vous pour pasteur d'Issy le curé constitutionnel ? Il aurait pu répondre, sans compromettre sa foi et sans exposer sa liberté, qu'il n'était chargé que de montrer le latin et que c'était l'affaire de M. Dubourg, le supérieur, d'expliquer ou non la Constitution et de désigner aux enfants quel était leur pasteur. Mais la soif qu'il avait du martyre ne lui permit point des détours même innocents. «Je n'enseigne point, répondit-il, une constitution que l'Eglise proscrit et je ne reconnais point un pasteur qu'elle condamne». L'abbé Frontault ajoute : «C'est à cette réponse que je dois le souvenir des vertus qu'il a pratiquées pendant sa détention et qu'il devra l'honneur que lui rendra l'Eglise de France».

nations ; toutefois l'âge ne lui permit de recevoir le sacerdoce qu'en 1778. Ensuite jusqu'en 1782, nous perdons sa trace. Exerça-t-il le ministère ? Fut-il retenu chez lui par la maladie ? nous ne savons. Ce n'est qu'en 1782 qu'il demanda à entrer dans la Compagnie et vint à la Solitude. En 1783, il fut envoyé au Séminaire d'Avignon ; il prit le grade de docteur en théologie dans l'Université de cette ville. La maladie le força bientôt d'interrompre ce premier ministère dans un Séminaire et il dut revenir se soigner dans sa famille. Sa santé s'étant raffermie, il vint à Paris et fut nommé économe à la petite communauté des Robertins : il en remplit les fonctions à la satisfaction générale. Le supérieur de cette maison, M. Denavit, étant mort le 28 février 1787, Jacques-Gabriel Gallais lui fut donné pour successeur.

Au premier abord, disent les contemporains, sa taille avantageuse et son aspect un peu sévère en imposait : on sentait une volonté ferme. Mais sa bonté se découvrait rapidement et lui gagnait l'estime et l'affection de ses élèves. Bien que la faiblesse de sa santé eut souvent mis obstacle à son goût pour l'étude, il avait acquis une science théologique assez étendue. Son esprit d'analyse se montrait en particulier dans les exercices publics d'argumentation ; il présentait ses pensées avec une remarquable précision. Durant les années difficiles, tourmentées, qui précédèrent la dispersion des séminaires, il sut maintenir dans sa communauté la régularité et la ferveur.

Il avait un don remarquable d'organisation. Lorsque tous les départements envoyèrent à Paris des députations de la garde nationale, on les logea en grande partie chez les particuliers et dans les communautés religieuses. Le Séminaire Saint-Sulpice fut désigné pour en recevoir un certain nombre, aux approches du 14 juillet, fête civique de la Fédération. Les organisateurs eurent l'attention de les choisir parmi les moins exaltés et leur recommandèrent de s'y conduire avec discrétion en leur disant : «Nous vous logeons chez les plus honnêtes gens de Paris ; nous ne sommes pas en peine de la conduite que vous y tiendrez». M. Emery désigna la maison des Robertins pour les loger, les élèves s'étant retirés pour la circonstance dans leur maison de campagne de Vaugirard. Mais afin de pourvoir à la nourriture et à l'entretien de ces fédérés, M. Gallais resta à Paris : il sut contenter ces hôtes assez bruyants et capricieux et en même temps se faire respecter.

Les élèves de M. Gallais lui étaient fort attachés : il les traitait avec beaucoup d'ouverture et de franchise, et avec bonté. Un d'entre eux, M. de Mondésir, partait pour le Canada : il lui offrit un reliquaire d'argent contenant une parcelle de la vraie croix, l'attacha à son cou en lui recommandant dans ce voyage alors périlleux de ne pas craindre les épreuves et de mettre sa confiance en Notre-Seigneur. Après le 10 août, sa communauté était réduite à neuf ou dix élèves, qui se trouvaient depuis le 1^{er} de ce mois à la maison de campagne attendant les événements.

Depuis le 1^{er} août également, la communauté de Laon était en vacances dans sa maison de Vaugirard. Ce fut la plus éprouvée des communautés sulpiciennes, puisque le supérieur et les deux directeurs recommandables par le talent et la vertu, périrent dans la journée du 2 septembre.

Le supérieur, Pierre-Nicolas Psalmon, était né à Rouen le 29 juin 1749. C'est à la communauté de Laon qu'il vint le 8 octobre 1768 pour faire ses études ecclésiastiques et suivre la carrière de la licence. Il fut reçu le 17^e sur 89 candidats en février 1776 et prit le bonnet de docteur le 21 mars suivant. Ses premières fonctions après sa Solitude furent celles de directeur à la même communauté de Laon que dirigeait alors M. Parisis ; puis après le départ de celui-ci en 1780, il devint supérieur. Il mérita et obtint constamment dans ces divers emplois l'estime et la confiance de ses confrères et de ses élèves par ses talents, la sagesse de son administration, ses solides vertus et sa piété. Dans l'éloge funèbre de Louis Chaminade (Guillaume-Joseph Chaminade, par le P. Simler, Paris, 1902, p. 24), frère de Joseph, fondateur des Marianistes (qui furent l'un et l'autre élèves du Séminaire de Laon en 1782), M. David Monier s'exprime ainsi : «Je ferais outrage à la mémoire de Louis Chaminade si je ne faisais mention expresse du supérieur sous lequel se trouvait alors la communauté : homme d'un mérite distingué, doué d'une charité bien rare. Il se trouvait alors renté de 12.000 livres, indépendamment des revenus de sa maison. Il n'en jouissait qu'en les distribuant, nourri et vêtu comme s'il n'eût eu rien à lui, comme le dernier serviteur de la communauté. Aussi riche de talents, aussi comblé de vertus qu'il était simple dans son logement et dans ses habits».

M. Psalmon était en relation épistolaire avec la prieure du Carmel de Valenciennes. Le 1^{er} juin 1792, après lui avoir annoncé l'envoi du portrait de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, il ajoute : «Nous voilà dans une crise d'où il n'y a que la main de Dieu qui puisse nous tirer. Nous avons grande confiance dans les prières et les gémissements des saintes Filles du Carmel. Je m'y recommande spécialement avec les débris d'une belle communauté de jeunes élèves du sanctuaire ; de 150 il ne m'en reste plus que 50 et je suis encore une des plus nombreuses de Paris, mais comme les autres, au moment d'être congédié, si Dieu n'arrête la main destructrice». Quelques jours après, annonçant aux Carmélites les malheurs que le serviteur de Dieu, Benoît Labre, récemment déclaré vénérable, avait prédit devoir fondre sur la France, il ajoutait : «S'il faut encore des victimes pour apaiser le ciel, offrez-vous au Seigneur et demandez-Lui pour moi la même grâce». Il ne pensait pas que sa prière serait si vite exaucée.

Jacques-Étienne-Philippe Hourrier, né le 16 juillet 1751, à Mailly, au diocèse d'Amiens, fit ses études ecclésiastiques à la communauté de Laon, où il entra le 1^{er} octobre 1772. Il parcourut la carrière de la licence où il obtint le 11^e rang sur 70 candidats et prit le doctorat le 24 avril 1780. Il demanda son admission dans la Compagnie et fut envoyé comme directeur dans cette maison même où il venait de faire ses études. Durant plusieurs années, il fut chargé de donner aux licenciés des conférences de morale, établies pour suppléer à l'insuffisance des programmes universitaires sur ce point. La manière dont il s'acquitta de cet emploi répondit à la haute idée qu'on avait de sa capacité. La science et la sagesse de ses décisions dans les cas de conscience attirèrent à ces conférences de nombreux prêtres du dehors. A l'étendue du savoir théologique, il joignait une application constante à la pratique des vertus de son état et surtout un attrait particulier pour la mortification. «C'était, dit un de ses anciens élèves (M. Caslelnau, curé de Saint-Séverin, *Matériaux de la Vie de Emery*, t. IV) un saint prêtre et un rude chrétien. Son souvenir me pénètre encore de vénération». Il se rappelait en particulier qu'à l'occasion des sinistres événements qui signalèrent les premiers temps de la Révolution, il lui avait dit plusieurs fois : «Je m'appelle Etienne, je crois que j'aurai le sort de mon saint patron». Il ne fut pas trompé dans son pressentiment. Dans ses conférences, il ne manquait pas de combattre les erreurs de la Constitution civile du clergé ; et au

moment venu, il refusa le serment schismatique. La considération dont il jouissait parmi ses confrères, le fit élire au nombre des assistants, à l'Assemblée générale de 1790, la dernière avant la dispersion de la Compagnie.

Condisciple de Pierre Psalmon et d'Etienne Hourrier, au Séminaire de Laon, Claude Rousseau y revint également travailler comme directeur. Il était né à Paris, sur la paroisse Saint-Benoît, le 1^{er} mars 1751 et entra à la communauté de Laon pour ses études ecclésiastiques le 1^{er} octobre 1770. Ensuite, après une année de Solitude, il fut envoyé comme directeur et comme professeur de morale dans le Séminaire même où il avait achevé ses études. C'était un homme savant, dit un contemporain (*Matériaux de la Vie de M. Emery*, T. IV, p. 62). Il refusa de prêter le serment de la Constitution civile : on savait au dehors qu'il était comme ses deux confrères très opposé à ce serment. Et à ce titre il était signalé comme suspect aux révolutionnaires. Ces trois directeurs du Séminaire de Laon très estimés pour leur science, plus encore par leurs vertus, étaient prêts pour le martyre.

Le Séminaire des Robertins était donc à Vaugirard dans l'ancienne maison de M. Olier depuis le 1^{er} août Il était réduit à 11 élèves sous la conduite de M. Gallais. Celui-ci n'était pas sans inquiétude sur le sort de sa communauté. Pour faciliter à tous le moyen de s'évader, il fit faire rapidement pour chacun des habits laïques, qu'ils prirent la veille de l'Assomption, ainsi que le supérieur lui-même. Cependant ce jour-là ils allèrent à la paroisse de Vaugirard, qui était presque contiguë à leur maison, pour assister à une messe basse que leur dit M. Gallais au grand autel, et ils rentrèrent chez eux pour le reste de la journée. Le lendemain de l'Assomption (Récit d'un des élevés, M. Bodé, mort chanoine de Paris. *Matériaux de la Vie de M. Emery*, t. IV, p. 288), vers 8 h 1/2, après le déjeuner, la garde nationale de Vaugirard, accompagnée d'une troupe de sans-culottes venus de Paris, armés de piques, se présenta pour les saisir et leur enjoignit de les suivre. Il leur fut permis cependant de monter à leurs chambres pour les préparatifs du départ : et les Robertins en profitèrent pour détruire les lettres qui auraient pu les compromettre. On les conduisit à la mairie de Vaugirard (qui se trouvait près de la maison de campagne du Petit Séminaire), La garde nationale se porta aussi à la maison de campagne de la communauté de Laon et y saisit MM. Psalmon, Hourrier et Rousseau, ainsi que quelques élèves qui se trouvaient avec eux pour passer les vacances. Ils étaient encore en soutane, M. Nogier, l'économe, ne se trouvait point alors à Vaugirard. Mais près de là, on saisit le supérieur de la communauté dite des Trente-Trois ou de la Sainte-Famille,

Comme ces arrestations traînèrent assez en longueur et qu'il était déjà près de 11 heures, M. Gallais fit observer aux officiers municipaux et aux gardes nationaux qui les avaient saisis, que dans leur maison on avait préparé à dîner et que s'ils voulaient bien y consentir, ils dîneraient avant de partir pour Paris. La proposition fut acceptée : on fit donc apporter à la mairie le dîner qu'ils prirent debout.

On se mit ensuite en marche pour Paris en suivant la rue de Sèvres. Ce ne fut point au son du tambour, comme la veille, pour leurs confrères d'Issy ; mais ils étaient escortés par la garde nationale, qui était entourée par une ligne de révolutionnaires de fort mauvaise mine, armés de piques et de sabres et aussi accompagnée d'une populace qui, regardant les prisonniers comme des ennemis de la patrie, n'épargnait ni les vociférations, ni les menaces.

Lorsqu'ils furent arrivés devant la rue du Bac, un coup de fusil tiré (on ne sait par qui) donna l'alerte : on put croire un moment au signal du massacre. Il n'en fut rien. Ils atteignirent l'église des Prémontrés (à l'angle de la rue de Sèvres et du Cherche-Midi). Là était le comité le plus voisin qui tenait ses séances dans l'église même. Ils entrèrent par une porte ouvrant sur la rue de Sèvres, et on les fit placer au milieu de la nef ; puis on sépara les quatre directeurs sulpiciens et le supérieur des Trente-Trois qu'on conduisit dans une pièce au bas de la chapelle et on fit monter les autres dans le chœur. Ils s'assirent dans les stalles et y demeurèrent jusqu'à 3 h 1/2 du matin sans qu'on songeât à leur apporter à manger.

Cependant, deux ou trois heures après leur arrivée aux Prémontrés, on apporta dans la nef une table couverte d'un tapis vert devant lequel se placèrent quatre commissaires chargés d'interroger les prisonniers. Après leur avoir fait vider les poches à chacun, on leur posa diverses questions de manière que les jeunes gens restés dans le chœur ne pussent entendre les demandes et les réponses. Après ces interrogatoires l'un de ces quatre commissaires annonça que tous seraient conduits aux Carmes. Et un autre ajouta : «Vous avez un d'entre vous qui est dans un bien mauvais cas : son affaire est grave». Il s'agissait de M. Rousseau sur qui on avait trouvé une lettre de l'abbé Maury, dont on savait l'hostilité à la Révolution.

Contrairement au premier dessein d'envoyer tous les prisonniers aux Carmes, sur les 3 h 1/2 de la nuit on vint signifier aux jeunes gens l'ordre de se retirer dans leurs familles et de partir dans le délai de trois jours. On les conduisit alors dans une pièce voisine, où on leur donna à chacun 50 francs pour leur voyage, en leur disant que cet argent était pris sur une somme de 7.000 livres qu'on avait trouvée sur M. Gallais, leur supérieur. Ensuite, ils partirent tous pour les Carmes accompagnés de la garde nationale qui les environnait. Ils arrivèrent à l'église à 3 h 3/4 : on ouvrit les portes et on réunit aux autres prisonniers, MM. Gallais, Psalmon, Hourrier, Rousseau et le supérieur des Trente-Trois. Puis la garde nationale reconduisit les jeunes gens à Vaugirard. Cette précaution était alors nécessaire, à cause des patrouilles et des sentinelles qu'on rencontrait et qui arrêtaient tous ceux qui n'avaient point le mot du gué. Rentrés chez eux ils trouvèrent le cuisinier de la maison qui s'empressa de leur préparer à manger ; car ils n'avaient rien pris depuis le repas absorbé rapidement la veille à 11 heures. Ils allèrent ensuite chercher des passeports chez le maire de Vaugirard qui, craignant de se compromettre, s'excusa sur ce qu'il n'avait pas reçu d'ordre. Il fallut qu'un des jeunes gens se rendit au Comité qui expédia au Maire les ordres nécessaires. Et il ne resta plus personne dans la maison de campagne des Robertins et dans celle de la communauté de Laon : on y mit les scellés.

Le séjour des prisonniers aux Carmes durant les journées qui ont précédé le 2 septembre a été souvent raconté en détail à l'aide des relations écrites par des prêtres échappés au massacre. Les principales sont celles de François Lapize de la Pannonie, jeune prêtre, ancien élève de Saint-Sulpice, de Jean-Baptiste Bardez, curé de la Ferté-Alais, de l'abbé Berthelet, enfin la lettre de Frontault, curé des Pont-de-Cé., adressée en 1793 à l'abbé de Villèle. Nous n'avons pas à refaire ici ce récit, mais seulement à recueillir ce qui concerne spécialement nos martyrs, tout en prenant de l'histoire générale ce qui sera nécessaire pour encadrer ces faits particuliers. La captivité durait déjà depuis plusieurs jours lorsque les captifs d'Issy et de Vaugirard furent introduits dans l'église des Carmes pour partager le sort des premiers prêtres arrêtés

le 11 août au nombre d'une soixantaine. Ils ne connurent pas leur dénuement absolu : rien, n'avait été préparé pour convertir la chapelle des Carmes en prison ; on ne s'était point occupé de leur procurer de la nourriture ni de quoi se coucher : et Mgr Du Lau, archevêque d'Arles, comme ses premiers compagnons de captivité, durent passer les premières nuits étendus sur le pavé ou assis sur des chaises, et encore étaient-ils réveillés par les jurons et les invectives de leurs gardiens. Au bout de trois jours on usa envers eux d'un peu plus d'humanité. On apporta des paillasses, des lits ; on, laissa venir du dehors la nourriture préparée par un traiteur ou introduite par des fidèles émus de compassion.

Le récit de l'abbé Frontault, amené d'Issy avec les Sulpiciens, le 15 août, et parlant au nom de ceux qui furent arrêtés et incarcérés avec lui, nous intéresse particulièrement. «Nous nous accoutumâmes facilement, écrit-il, au genre de vie que nous trouvâmes établi. Il était le résultat plutôt des sentiments que dictait la conduite de Mgr l'Archevêque d'Arles que celui d'une convention. La défense renouvelée et signifiée souvent de ne pas s'assembler plus de quatre nous priva de l'avantage des exercices en commun. L'impossibilité d'avoir autant de bréviaires et de livres que nous étions de détenus, nous força de nous succéder dans nos exercices.

«Un tiers vaquait à l'oraison, l'autre tiers à la récitation de l'office et à la lecture, et les autres prenaient les exercices d'une récréation modeste et paisible qui ne troublait aucunement ceux que la piété occupait alors. Nos conversations roulaient le plus souvent sur les beaux traits qui nous avaient frappés dans les Actes des Martyrs que nous lisions».

Cet exemplaire des actes des Martyrs que lisait l'abbé Frontault avec ses compagnons de captivité était peut-être celui-là même qui avait été apporté à M. de Cucsac dans les premiers jours qui suivirent sa détention. M. de Villèle, son parent, dans la visite qu'il s'empressa de lui faire, lui témoigna le désir de lui rendre quelque service dans son épreuve. «Le seul service que je vous demande, avait répondu le supérieur des Philosophes, c'est de me procurer les Actes des Martyrs pour me préparer à la mort».

«D'autres fois, continue l'abbé Frontault, de nouveaux confesseurs nous entretenaient des cruautés qu'ils venaient d'éprouver de la part du peuple qui les avait arrêtés, et des injustices que venaient de leur faire les tribunaux qui les avaient condamnés. Cette ressemblance de peines et de malheurs nous unissait aussitôt : nos consolations comme nos espérances devenaient communes. Je n'en ai vu aucun qui ne se félicitât de partager notre sort et n'avouât sentir une joie intérieure sur laquelle il n'avait osé compter».

«Le moment des repas était le seul où il nous fût permis de nous réunir : encore étions-nous surveillés par une sentinelle qui était sans cesse auprès de la table commune. Dans les premiers jours (comme on avait enlevé à chacun à son entrée couteau et canif), nous n'avions pour couper et distribuer les viandes d'autre moyen que de réclamer l'aide de notre sentinelle qui se servait alors de son sabre. On permit dans la suite qu'on distribuât des couteaux d'espace en espace pour le service de la table et celui à qui on le confiait en était responsable et devait le rendre après le repas». «Je vis un frère Carme, dit la Relation Bardez, apporter 14 couteaux qu'il distribuait pour 93 personnes et qu'il reprenait aussitôt après le repas, avant que nous soyons sortis de table. On visitait tous les plats, On soulevait avec la main les viandes ; on remuait les plats à soupe ; on les faisait élever pour voir s'il n'y avait pas d'armes ou autres choses cachées». Le régime de la prison des Carmes permettait de faire venir les repas de l'extérieur et de s'entendre avec un traiteur (ce traiteur se nommait Langlais). Plusieurs des prisonniers n'ayant pas d'argent sur eux, les autres se concertèrent pour faire masse commune. Ceux qui avaient passé par le Séminaire Saint-Sulpice connaissaient en M. Gallais les qualités d'un excellent économiste, d'un bon administrateur. On le chargea du soin de s'entendre avec le traiteur : l'argent lui était remis et il commandait les repas. Les mets, dit l'abbé Frontault, étaient bons et suffisants ; ils étaient fournis partie à nos frais, partie par la charité des fidèles.

Le nombre des prisonniers s'étant sans cesse accru, et tous étant condamnés à passer les journées et les nuits dans cette même église, où l'air n'était pas facilement renouvelé, ce fut bientôt extrêmement pénible et même dangereux. Après les premiers huit jours on fut obligé de permettre d'aller respirer au jardin un air plus sain. «Ce fut accordé d'abord pour les malades, puis pour un certain nombre, à la fin tous eurent part à ce soulagement une fois dans la matinée et une fois dans la soirée. Le départ était précédé d'un appel nominal qui se renouvelait au retour. La route qui conduisait au jardin était garnie d'une haie de soldats qui se distribuaient ensuite dans le lieu de la promenade et se mêlaient parmi nous. Ces précautions marquaient la crainte que quelqu'un de nous ne méditât et n'effectuât son évasion. Pendant notre courte absence, on brûlait des herbes fortes et des liqueurs spiritueuses qui rendaient l'air moins contagieux, mais non moins désagréable. La contagion devint insupportable dans les derniers jours où le nombre des détenus monta jusqu'à 161. Il n'y avait plus d'espace suffisant pour que chacun pût se placer. Une partie était obligée de rester sur les lits des anciens qui restaient tendus autour de la prison. Les jeunes ne plaçaient les leurs que le soir après le dernier appel. La prison était tellement garnie de matelas qu'il restait à peine une voie étroite pour le passage».

Le 26 août l'Assemblée législative votait la nouvelle loi de déportation, stipulant que tous les prêtres insermentés devaient avoir quitté dans les quinze jours le territoire sous peine d'être déportés à la Guyane. Les jours suivants, Manuel, procureur de la commune, vint deux fois visiter les prisonniers. Quelques-uns d'entre eux lui représentèrent combien leur prison était incommode, et le prièrent de mettre promptement à exécution le décret de déportation (Peltier, *Dernier Tableau de Paris*, t. II, p. 233). Il répondit froidement que sous quatre jours leur sort serait décidé. Sur cette assurance hypocrite (car le procureur de la commune savait alors à quoi s'en tenir), plusieurs prisonniers envoyèrent chercher de l'argent et des effets pour le voyage. Augustin Luzeau de la Mulonnière écrivit même à son père de n'avoir pas d'inquiétude à son sujet, un commissaire de la commune leur ayant assuré que leur affaire serait réglée le 2 ou 3 septembre : ce que lui et quelques-uns de ses compagnons avaient interprété dans le sens d'un élargissement. Le 31 août, vers minuit, un commissaire accompagné de gendarmes vint réveiller les détenus pour leur lire le décret de déportation et il le laissa affiché dans le sanctuaire.

Cependant, on ne se faisait pas illusion dans les milieux politiques sur le sort réservé aux prêtres captifs. Ni Danton, ni Manuel, ni les membres du Comité de salut public, et de la Section du Luxembourg ne l'ignoraient. Aussi ceux qui s'intéressaient à quelques-uns des détenus firent des démarches pour les soustraire à la mort. Charles-Antoine Hourrier, qui,

dès le début de la Révolution, en avait pris le parti avec ardeur et devait, le 9 septembre suivant, être élu par la Somme comme député à la Convention, vint trouver son frère Etienne le sollicitant avec les plus vives instances de prêter le serment constitutionnel ou du moins de laisser croire qu'il l'avait prêté ; il lui apportait un habit de garde nationale pour faciliter son évasion. Etienne Hourrier refusa énergiquement, bien persuadé cependant que son refus le conduirait à la mort. Beaucoup d'entre les prisonniers aux Carmes ne croyaient pas que la loi de déportation leur serait appliquée et ne vivaient plus que dans la perspective du martyre. Le jeune Letourneur, élève de la petite communauté des clercs de Saint-Sulpice (depuis évêque de Verdun), a raconté que la veille même du massacre, à 9 heures du soir, il était allé voir l'abbé Savine, supérieur de cette communauté, et qu'il l'avait trouvé avec plusieurs ecclésiastiques de sa connaissance (sans doute quelques-uns des directeurs de Saint-Sulpice et des prêtres de la paroisse enfermés pour refus de serment). Je leur rapportai, dit-il, les nouvelles qu'on faisait courir dans Paris sur leur déportation prochaine. «Non, mon enfant, nous ne sortirons pas d'ici», lui répondit M. Tessier, prêtre de la communauté de la paroisse, célèbre prédicateur dont M^{me} Elisabeth se servait pour ses bonnes œuvres et qui, dit-on, fit renouveler à Louis XVI le vœu de Louis XIII consacrant son royaume à la Sainte Vierge.

Le plan du massacre des prêtres, préconisé au club des Jacobins avait été arrêté le 26 août dans un conseil de la commune convoqué par Manuel. Dans la nuit du 30 au 31 août, autre réunion à l'archevêché dans laquelle Marat propose comme première mesure regorgement des prisonniers, et la motion passe à l'unanimité.

Le comité d'exécution fut le comité dit de Salut public composé de dix membres. Danton a tout connu, tout préparé sous main, puis a laissé faire. Il avoua lui-même que ce massacre, c'est lui qui l'a fait (Taine, *Origines...* Paris, 1907, *La Révolution*, t. II, p. 29) : et s'il l'a fait, c'est dans la conviction qu'il ne pouvait, lui et son parti, se maintenir au pouvoir qu'en faisant peur.

«Nous voici à cette journée du 2 septembre qui sera à jamais la gloire et le triomphe de l'Eglise», écrit l'abbé de la Pannonie, témoin des horreurs du massacre, auquel il échappa, non sans avoir lui-même perdu beaucoup de sang. Le matin se passa à l'ordinaire dans les exercices de piété : ne pouvant célébrer la messe, les prisonniers en lisent les prières en s'unissant aux messes célébrées dans la catholicité. L'Introït de la messe du XIV^e dimanche après la Pentecôte les invitait à ne s'inquiéter de rien, à se réjouir même dans le Seigneur. L'Evangile leur rappelait qu'on ne peut servir deux maîtres, et qu'il faut chercher avant tout le royaume de Dieu et Sa justice. C'est bien pour cela qu'ils étaient en prison. Plus loin l'Offertoire leur fait entendre l'avertissement de l'apôtre saint Pierre : «Humiliez-vous sous la main puissante de Dieu et jetez dans Son sein toutes vos inquiétudes, parce qu'Il a soin de vous». Comme ils devaient de toute leur âme dire cette prière de la Postcommunion : «Que ces aliments célestes, Seigneur, augmentent dans nos cœurs la faim et la soif de la justice et comme Vous daignez nous appeler à Votre royaume, faites que bannissant toute inquiétude pour les biens visibles et temporels, nous vivions dans la foi et l'attente des biens invisibles et futurs». Ils pouvaient bien redire avec le Psalmiste : «Seigneur, que désiré-je sur la terre que Vous seul ? Vous êtes le Dieu de mon cœur, vous êtes, ô Dieu, mon partage à jamais».

Vers midi, on entendit battre la générale, sonner le tocsin et tirer le canon : mais ils s'en émoient moins que de voir la garde changée. La promenade fut retardée jusqu'à 3 h 1/2 et précédée d'un appel nominal : on oblige tous les détenus à descendre au jardin, même les infirmes et les malades. Vers 4 heures, de grandes clameurs retentissent ; on aperçoit une troupe d'une quinzaine de forcenés, armés de fusils à baïonnette, de piques, de sabres, de pistolets, se ruant en furieux dans le jardin. En même temps la garde plus nombreuse qu'à l'ordinaire qui accompagne les détenus pour empêcher les évasions, s'éclipse et laisse le champ libre aux assassins. Alors s'ouvre le premier acte de cette tragédie sanglante qui devait, avec des péripéties diverses, durer jusqu'à la fin du jour. Ce fut la chasse aux prêtres dans les allées du jardin, le parc aux cerfs comme l'appellent les égorgeurs. A coup de fusils, de piques, de sabre, ils abattent les premiers qu'ils rencontrent. L'abbé Bardez a vu tomber les premières victimes : le P. Girault, aumônier des Dames de Sainte-Elisabeth, abattu d'un coup de sabre sur la tête pendant qu'il récitait son bréviaire près du bassin ; l'abbé Salins, chanoine de Saint-Lizier, tué d'un coup de fusil. L'abbé de la Pannonie a raconté comment succomba l'archevêque d'Arles, particulièrement recherché par la bande furieuse. Il s'était rendu, avec une trentaine de compagnons de captivité, au fond du jardin dans un oratoire de la Vierge, où il avait l'habitude, à l'heure de la promenade, de venir réciter les vêpres. Mgr Du Lau sortit de la chapelle et s'avança au-devant d'un des assassins qui, frémissant de rage, lui crie : «C'est toi, vieux coquin, qui es l'archevêque d'Arles». Sur sa réponse affirmative : «Ah ! c'est toi qui as fait verser à Arles le sang de tant de patriotes. - Je n'ai jamais fait de mal à personne, répond tranquillement Mgr Du Lau. - Eh bien ! moi, dit le furieux, je vais t'en faire», et il lui assène un coup de sabre sur le front. La victime veut porter la main à ses yeux que le sang aveugle : elle est abattue ; et un autre coup lui ouvre le crâne et l'étend par terre. Un autre assassin lui enfonce une pique dans la poitrine et piétine le cadavre. Il lui arrache sa montre qu'il lève en l'air et agite comme trophée de sa victoire. En même temps d'autres prêtres succombent sous les coups des brigands. Le groupe de ceux qui s'étaient réfugiés dans l'oratoire, en referme la porte : à travers les barreaux de la porte grillée, presque à bout portant, les furieux tirent et font de nouvelles victimes. L'évêque de Beauvais a la jambe brisée d'un coup de feu. Le sang coule sur les dalles et les parois qui en ont encore conservé la trace. Quelques-uns de nos martyrs sans doute sont tombés dans cette chapelle aux pieds de la Vierge. «Je puis attester, dit un des témoins oculaires, que je n'entendis pas la moindre plainte d'aucun de ceux que je vis massacrer».

Sur d'autres points du jardin, où des arbres se dressaient près du mur avec des branches qui le surplombaient, quelques prêtres parvinrent à se sauver en sautant dans le jardin de propriétés voisines. Ainsi réussissent à s'échapper l'abbé de Montfleury, qui avait été arrêté à Issy ; Louis de Rest, saisi dans la maison des clercs de Saint-Sulpice avec l'abbé Savine et ses collaborateurs. Le supérieur des Robertins, Jacques-Gabriel Gallais, dans la force de l'âge, tente ce moyen de salut. Son premier mouvement, en voyant la bande des assassins, entrés furieux dans le jardin, abattre leurs premières victimes, fut de monter sur un arbre. Mais, dit l'abbé Bardez qui fut témoin du fait : «Il n'avait plus qu'un élan à faire pour se trouver à la hauteur du mur et le franchir. Nous voyant revenir à lui et ne voulant pas se séparer de nous, il

se laissa tomber pour nous rejoindre». Si son premier mouvement avait été de fuir, il eût bientôt comme un remord de manquer l'occasion de mourir pour sa foi¹. C'est aussi durant cette chasse au prêtre dans les jardins que dut périr Augustin Robert de la Lézardière. Un des prêtres arrêté avec lui à Issy, puis échappé au massacre, l'abbé de Montfleury, a raconté que plein d'ardeur pour le martyre ce jeune diacre s'avança au-devant des assassins en ouvrant sa poitrine pour recevoir le coup de mort. Sur M. Tessier, prêtre de la communauté de la paroisse Saint-Sulpice, on a raconté qu'il eut la douleur de se voir frapper à mort par un jeune homme qu'il avait préparé à sa première communion. «Quoi, c'est vous, mon enfant», dit-il en tombant.

Cette première tuerie durait depuis vingt à trente minutes lorsqu'un commissaire, probablement Violette, membre de la Section du Luxembourg, s'avança dans le jardin en criant : «Arrêtez, arrêtez, c'est trop tôt, ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre. Faites rentrer les détenus dans l'église». A la suite de cette intervention, ce fut une confusion parmi les assassins qui avaient plus ou moins entendu ou avaient peine à se modérer : les uns poussant les prêtres vers l'église, les autres les empêchant d'y pénétrer. Enfin Violette parvint à faire rentrer tous les survivants : la seconde partie de la sanglante tragédie va commencer.

Un des commissaires de la Section, rapporte la Relation de la Pannonie, nous demande alors d'un ton terrible et menaçant : «Avez-vous prêté serment ?» Comme je me trouvais le plus près, je lui répondis que pas un de nous n'avait prêté ni ne prêterait ce serment, que je devais seulement observer que la plupart d'entre nous n'y étaient pas obligés et que la loi laissait la liberté aux autres de le prêter ou non. «C'est égal, reprit-il avec quelques gardes, alors passez, passez, votre compte est fait».

Près de la porte qui s'ouvre sur le jardin, au bas d'un escalier conduisant au premier étage, fut dressée une table sur laquelle on posa la liste des détenus. A cette table se plaça un commissaire, qui paraît être Violette². Selon la relation de l'abbé Bardez, ce fut lui qui présida à la scène sanglante des Carmes. On fit venir deux par deux les prêtres qui étaient renfermés dans l'église : ils traversaient le corridor qui conduit du chœur à l'escalier donnant sur le jardin. Ils s'arrêtaient devant la table où était assis le commissaire qui s'assurait de l'identité des personnes et du refus de serment ; puis il enjoignait aux prévenus de poursuivre leur marche jusqu'au petit perron à double escalier descendant à droite et à gauche dans le jardin. Les assassins de la bande Maillard les recevaient à coup de sabres ou de piques et les abattaient aux cris de *Vive la Nation*.

Ainsi périrent les deux tiers des victimes. Ainsi moururent les deux évêques de Beauvais et de Saintes. Quand on vint chercher à la chapelle l'évêque de Beauvais, il répondit «qu'il ne refusait pas d'aller mourir avec les autres, mais qu'ayant été blessé il ne pourrait plus marcher ; qu'il les pria d'avoir la charité de l'aider... Je le vis passer, dit l'abbé Bardez, soutenu par un scélérat qui avec un reste d'humanité cruellement bienfaisante le traîna à la mort». Ainsi périt Jacques-Gabriel Gallais, selon la même relation. «M. Gallais n'avait pas encore payé notre dépense au moment du massacre. Avant que d'aller à la mort, il prit au pied de l'autel son portefeuille, fit le compte de ce qu'il devait au traître. Arrivé auprès du commissaire, M. Violette, il lui dit : «Moi, je ne puis voir le traître pour lui remettre ce que je lui dois pour notre dépense. Je ne crois pas pouvoir remettre en mains plus sûres ce que nous lui devons, je vous prie de recevoir 325 livres». Puis il ajouta : «Je suis trop éloigné de ma famille et d'ailleurs elle n'a pas besoin de moi, voilà mon portefeuille, je vous prie de vous servir de ce qui y est au profit des pauvres». Il tira sa montre (qu'il tenait de son père), la remit à Violette en lui demandant de la vendre au profit des pauvres. Cela fini, ajoute l'abbé Bardez, qui durant son séjour avec lui dans la prison des Carmes avait pu apprécier les sentiments élevés, les solides vertus de ce confesseur de la foi, il alla à la mort avec la confiance qu'inspire une si belle âme». Ainsi durent périr massacrés au bas de cet escalier ceux de nos martyrs qui n'avaient pas succombé dans la première tuerie du jardin. Tous allaient à la mort avec résignation, avec le calme que donne la conscience d'un grand devoir accompli, joyeux même, eux aussi, d'avoir été jugés dignes de souffrir la mort pour le nom de Jésus. «Je ne comprends pas, disait le lendemain Violette, commissaire de la Section, je suis étonné, comme tout le monde le serait, d'avoir vu ces prêtres marcher à la mort avec autant d'allégresse que s'ils étaient allés à des noces».

Il était entre 6 et 7 heures du soir quand le massacre prit fin. Près de 120 confesseurs de la foi avaient succombé. Une trentaine de prêtres avaient pu s'échapper ou avaient été épargnés. Voyant leur épouvantable tâche finie, les assassins célébrèrent leur crime par une orgie dans l'église maintenant vide de ses prisonniers. Ils chantaient la *Carmagnole* lorsqu'ils entendirent le mouvement qu'un prêtre caché et étouffant entre deux matelas fit pour respirer. C'était l'abbé Du-

¹ On a, d'après M. de Montfleury, raconté la tentative de M. Gallais d'une façon différente. Avant d'atteindre le mur qu'il voulait franchir, M. Gallais aurait reçu un coup de feu lui brisant la cuisse et le faisant retomber dans le jardin. Il aurait ensuite essayé de se traîner dans l'église pour y attendre le moment où son tour serait arrivé de passer devant le tribunal et de là à la mort. Il y a deux parties distinctes dans ce récit : une première dont M. de Montfleury fut témoin la montée sur l'arbre. Pour le reste tout est pure conjecture. Parvenu de l'autre côté du mur, il ne put constater ce qui s'était passé dans le jardin des Carmes. Mais ne se voyant pas suivi et entendant des coups de feu, il conclut que M. Gallais avait été arrêté dans sa fuite par une balle. Tous les récits des anciens élèves, Courtade, de Forcade, de Stadler reposent, comme ils en font l'aveu, sur le dire de M. de Montfleury. Or cette seconde partie de son récit est invraisemblable. Si l'un des égorgés l'avait atteint sur son arbre et forcé d'en descendre, il est probable que dans cette première effervescence de la chasse au prêtre, il aurait achevé sa victime. D'autre part cette partie du récit de M. de Montfleury, qui est pure conjecture, se trouve contredite par l'affirmation précise d'un témoin oculaire, l'abbé Bardez, échappé ensuite au massacre. « M. Gallais, supérieur de la petite communauté, qui n'avait plus qu'un élan à faire pour se trouver à la hauteur du mur et le franchir, nous voyant revenir à lui et ne voulant pas se séparer de nous, il se laissa tomber pour nous rejoindre». De plus la suite du récit montre que M. Gallais n'avait reçu aucune blessure gênant ses démarches.

² On a prétendu que le commissaire ne pouvait être Violette, mais plutôt Maillard ou quelqu'un de ses sicaires. La raison que l'on donne c'est que Violette aurait arrêté plusieurs fois le bras des meurtriers et arraché quelques prêtres à la mort. Mais précisément nous voyons dans la relation Bardez que le commissaire qui présidait ce semblant de tribunal, arrêta plusieurs prêtres et les fit ranger à part, puis après les massacres les amena lui-même à Saint-Sulpice en disant : Je viens des Carmes, voici quelques honnêtes gens qui ont heureusement échappés, ils sont innocents... Puis craignant de se compromettre il ajouta : Il est bien vrai qu'il y avait des coupables et de grands criminels dont le peuple avec raison, avait tiré une juste vengeance».

bray, prêtre de la communauté de la paroisse Saint-Sulpice. Les bourreaux le saisissent et l'entraînent jusqu'aux marches de l'autel où ils lui fendent le crâne. Ce fut la dernière victime. A la fin du massacre, on avait fait ouvrir les portes de l'église, pour faire entrer la populace et donner à cette horrible catastrophe une sorte de légalisation populaire. On vit de honteuses scènes de pillage : on fouillait, on dépouillait les cadavres. La nuit mit fin à cette triste suite du drame.

La Section du Luxembourg prit rapidement des mesures pour faire inhumer les corps des victimes. Le plus grand nombre gisait autour du petit escalier où ils avaient été égorgés. Dès le lendemain on les dépouilla de leurs vêtements et on les amoncela au pied d'un if dont les racines pénétrées de sang ont été précieusement recueillies et sont conservées dans la crypte. Les autres corps jonchaient les allées du jardin ou l'oratoire de la Vierge. Daubanel, secrétaire de la section, chargé de l'inhumation, fit amener deux chariots près du petit escalier. Ils furent chargés d'une cinquantaine de cadavres qu'on dirigea vers le nouveau cimetière de Saint-Sulpice, formé en 1787 et dit cimetière de Vaugirard, parce qu'il était sur le chemin qui conduisait à ce village. L'emplacement, situé entre les rues de Sèvres et de Vaugirard, est occupé en partie par le Lycée Buffon, en bordure du boulevard Pasteur, et par le terrain de la rue de Staël et de l'Usine électrique (Lucien Lambeau, *Vaugirard*, Paris, 1912, pp. 246 et 464. Ce cimetière resta en plein exercice jusqu'en 1824 et disparut en 1856). La fosse avait été préparée d'avance : trois jours avant la sanglante tragédie, le fossoyeur de la paroisse Saint-Sulpice avait reçu 300 livres pour la creuser. Les corps y furent jetés pêle-mêle et on les recouvrit d'un lit de chaux. Les chariots rentrèrent à Paris et furent remisés dans la cour du Séminaire Saint-Sulpice où pendant le reste de la journée M. Emery put les voir encore teints du sang des victimes. Mais en un seul tour ces deux chariots n'ont pu recueillir les 114 cadavres : ils ne pouvaient guère en contenir que 40 à 50 au plus. Tous les corps n'ont donc pas été transportés au cimetière de Vaugirard : le rapport de Daubanel à la séance de la Section du Luxembourg ne saurait donc être exact. Pour s'épargner la peine d'un second voyage aussi lugubre, il avait fait jeter le reste des corps dans un puits du jardin même des Carmes : c'est ce que disait une tradition, dont on a pu reconnaître la vérité en 1867. Quand le percement de la rue de Rennes entraîna la diminution de l'ancien jardin et la démolition de l'oratoire de la Vierge, appelé chapelle des martyrs, on fit des fouilles dans un puits qui se trouvait par derrière et était complètement comblé. On y trouva un grand nombre d'ossements, restes de nombreux corps dont, après examen minutieux, vingt-quatre portaient encore les traces de lésions indiquant une mort violente. Par ordre de Mgr Darboy, archevêque de Paris, ces ossements furent placés dans la crypte des Carmes transformée en chapelle (Procès-verbal de l'abbé Douillard dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, octobre 1883).

On ne peut visiter sans émotion cette crypte des martyrs où reposent les restes de nos aînés dans le sacerdoce, morts pour la foi. L'ancien couvent des Carmes n'est-il pas presque en entier comme un grand reliquaire gardant inscrite pour ainsi dire sur la pierre et en lettres sanglantes l'histoire de cette hécatombe : voici l'église où nos martyrs ont passé du 11 août au 2 septembre de si dures heures de jour et de nuit ; ici la porte qui, de la chapelle, s'ouvrait sur le couloir et où ils ont passé deux à deux pour aller à la mort ; sombre couloir dans lequel, auprès de l'escalier montant au premier étage, se dressait la table pour le simulacre de jugement ; et au bout le petit perron avec son double escalier au bas duquel ils ont été égorgés. Elle est éloquente dans sa simplicité l'inscription qui signale ce souvenir : *Hic ceciderunt*. Puis, c'est le jardin où les premières victimes sont tombées. L'Oratoire de la Vierge n'est plus : mais le souvenir en est conservé par les fragments de dallage et de boiseries, teints de leur sang, qui décorent la chapelle de la crypte, et par la statue de la Vierge aux pieds de laquelle plusieurs ont consommé leur sacrifice. Cette crypte, véritable châtiment de nos martyrs, a toujours été visitée par de nombreux pèlerins, espérant la béatification. Elle a été solennellement proclamée à Rome le 17 octobre 1926.

Sur les 191 martyrs victimes des massacres de septembre, béatifiés en ce jour, 95 ont sacrifié leur vie dans le jardin des Carmes.

En terminant ce récit nous plaçons un tableau général de nos martyrs sulpiciens, directeurs de Séminaire, élèves du Séminaire, membres de la communauté des petits clercs de Saint-Sulpice ou de la communauté des prêtres de la paroisse. Il convenait de ne pas omettre les anciens élèves du Séminaire, parmi lesquels figurent les trois évêques et 15 prêtres. Au total sur 191 martyrs, c'est le cinquantième, trente-huit martyrs, que Saint-Sulpice a formés et qui ont été fidèles aux leçons reçues au Séminaire sur la foi, la fidélité à l'Église et à son Chef suprême.

NOS MARTYRS DU 2 SEPTEMBRE 1702, Béatifiés le 17 octobre 1926.

I. - PRÊTRES DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

1. Bernard-François DE CUCSAC, né à Toulouse, le 14 novembre 1728. Supérieur de la communauté des Philosophes.
2. Jacques-Gabriel GALLAIS, né à Longué (diocèse d'Angers), le 17 avril 1754. Supérieur de la petite communauté dite des Robertins.
3. Pierre-Nicolas PSALMON, né à Rouen, le 29 juin 1749. Supérieur de la communauté ou Séminaire de Laon sur la Montagne Sainte-Geneviève.
4. Jacques-Étienne-Philippe HOURRIER, né à Mailly (diocèse d'Amiens), le 17 juillet 1751. Directeur à la même communauté.
5. Claude ROUSSEAU, né à Paris, le 1^{er} mai 1751. Directeur de la même communauté.
6. Pierre GAUGUIN, né à Esvres (diocèse de Tours), le 11 février 1725, ancien directeur au Séminaire de Nantes, bibliothécaire à la Solitude (Issy).
7. Pierre-Michel GUÉRIN, né à Saint-Christophe-la-Jarrie (diocèse de la Rochelle), le 8 mars 1759. Directeur au Séminaire de Nantes, réfugié à Issy après le refus de serment.
8. Henri-Auguste LUZEAU DE LA MULONNIÈRE, né à Sucé (diocèse de Nantes), le 1^{er} décembre 1762. Directeur au Séminaire d'Angers, réfugié à Issy après le refus de serment.

II. - ELÈVES DU SÉMINAIRE SAINT-SULPICE.

1. Antoine-François-Dieudonné DE RAVINEL, né à Bayon (diocèse de Nancy), le 6 juillet 1769, entré au Grand Séminaire le 10 octobre 1788, ordonné diacre le 29 mai 1792.

2. Augustin ROBERT DE LÉZARDIÈRE, né à Challans (diocèse de Luçon), le 27 novembre 1768, entré au Grand Séminaire le 8 octobre 1787, ordonné diacre le 15 avril 1791.

III. - COMMUNAUTÉ DES CLERCS DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE.

1. Jean-François SAVINE, né à Embrun (diocèse actuel de Gap), le 20 juin 1760. Ancien élève du Petit Séminaire Saint-Sulpice, supérieur de la communauté.

2. Louis-Alexis BOUBERT, né à Amiens, le 24 février 1766, diacre le 2 octobre 1791. Directeur, économiste de cette communauté.

3. Jean-Philippe MARCHAND, né à Marsais (diocèse de la Rochelle), le 22 août 1764. Ancien élève du Petit Séminaire et économiste à la communauté des Clercs, puis vicaire à Notre-Dame de Niort, réfugié à Paris après le refus de serment.

4. Auguste-Denis NÉZEL, né à Paris, tonsuré. Professeur de latin à la pension de M. Dubourg, à Issy (section de la communauté des Clercs de Saint-Sulpice).

IV. - PRÊTRES DE LA COMMUNAUTÉ DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE.

Les prêtres de cette communauté, au nombre de 43, avaient tous refusé le serment constitutionnel. Trois d'entre eux, anciens élèves du Séminaire Saint-Sulpice furent martyrs.

1. Thomas-Nicolas DUBRAY, né à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, le 21 janvier 1746. Ancien élève du Petit Séminaire.

2. Jean-Baptiste-Michel PONTUS, né à Neville (diocèse de Coutances), le 19 juin 1763. Ancien élève du Petit Séminaire.

3. Jean-Baptiste TESSIER, né à Fontaine-les-Riboust (diocèse de Chartres), le 7 mars 1761. Ancien élève du Petit Séminaire.

4. Jean-Jacques MOREL, né à Prez-vers-Noréaz (diocèse de Fribourg, Suisse), en religion P. Apollinaire de Fribourg, capucin, chargé par le curé de Saint-Sulpice, des Suisses ou Allemands habitant le quartier.

V. - ANCIENS ÉLÈVES DU SÉMINAIRE.

1. Jean-Marie DU LAU DE LA COSTE, archevêque d'Arles, né au château de la Coste (diocèse de Périgueux), le 30 octobre 1738, entré au Grand Séminaire Saint-Sulpice le 25 octobre 1756. Archevêque d'Arles en 1775.

2. François-Joseph DE LA ROCHEFOUCAULD, évêque de Beauvais, né à Angoulême, le 28 février 1736, entré au Grand Séminaire Saint-Sulpice le 20 octobre 1757. Evêque de Beauvais en 1772.

3. Pierre-Louis DE LA ROCHEFOUCAULD, évêque de Saintes, né au château du Vivier le 12 octobre 1744, à Saint-Cybard-le-Peyrat alors du diocèse de Périgueux (maintenant d'Angoulême), entré au Grand Séminaire le 4 octobre 1763. Evêque de Saintes en 1781.

4. Gabriel DESPREZ DE LA ROCHE, né à Decize (diocèse de Nevers), en 1751, entré au Grand Séminaire en 1768. Vicaire général de Paris en 1789.

5. Michel LEBER, né à Paris en 1731, entré au Petit Séminaire le 4 avril 1751. Curé de la Madeleine (m. à Saint-Firmin).

6. Marc-Louis ROYER, né à Paris en 1720, Curé de Saint-Jean-en-Grève (m. à l'Abbaye).

7. Henri-Philippe ERMÈS, né à Paris en 1751, entré au Petit Séminaire le 10 octobre 1770. Premier vicaire à Saint-André des Arts.

8. André ANGAR, né à Paris en 1756, entré au Petit Séminaire le 10 octobre 1775. Second vicaire de Saint-Sauveur de Paris.

9. Jean-Antoine SEGUIN, né à Carpentras, entré au Petit Séminaire le 11 octobre 1774. Vicaire à Saint-André-des-Arts.

10. François-Joseph PEY, né à Solliès-Pont (diocèse de Toulon), en 1759, entré au Séminaire d'Aix en 1772, puis au Petit Séminaire de Paris en 1778. Vicaire à Saint-Landry.

11. Antoine-Augustin NOGUIER, né au Puy, le 25 février 1764, entré au Séminaire de Laon. Aumônier des Ursulines de la rue Saint-Jacques.

12. Jean-Antoine-Hyacinthe BOUCHERENC DE CHAUMEILS, né à Pratelles (alors du diocèse de Viviers), le 7 juin 1738. Ancien élève de Saint-Sulpice et directeur du Séminaire de Saint-Marcel du Cloître, grand vicaire de Viviers.

13. Antoine-Charles DU BOUZET, né à Bivès, le 6 mars 1739 (diocèse de Lectoure, actuellement d'Auch), entré au Séminaire en 1759. Chanoine de Reims, vicaire général (m. à l'Abbaye).

14. Joseph-Thomas PAZERY DE THORAME, né à Aix, le 18 avril 1751, entré au Grand Séminaire en 1774. Chanoine de la cathédrale de Blois.

15. Jules-Cyprien PAZERY DE THORAME, né à Aix, en septembre 1763, entré au Grand Séminaire en 1780. Vicaire général de Toulon.

16. Armand-Auguste-Antoine CHAPT DE RASTIGNAC, né le 2 octobre 1727, du diocèse de Périgueux, entré au Grand Séminaire, le 24 octobre 1745. Vicaire général d'Arles, abbé de Saint-Mesmin (près d'Orléans) (m. à l'Abbaye.)

17. Jean-Joseph RATEAU, né à Bordeaux-Saint-André, le 18 novembre 1758, entré au Séminaire le 17 janvier 1782. Maître de conférences des Philosophes 1783-1785 (m. à l'Abbaye).

Il est fort possible que Saint-Sulpice puisse parmi les martyrs du 2 septembre réclamer d'autres noms d'anciens élèves : mais les registres d'entrée pour les Robertins et la communauté de Laon étant perdus, on ne peut en fournir la preuve.

VI. - ANCIENS ÉLÈVES D'UN SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE EN PROVINCE.

1. Jean-Robert QUENEAU, curé d'Allonnes (diocèse d'Angers), élève du Séminaire d'Angers, chassé de sa paroisse comme insensé et réfugié au Séminaire d'Issy depuis le 4 décembre 1791.

2. Jean-Baptiste BOTTEX, né à Neuville-sur-Ain (diocèse de Lyon, maintenant de Belley), élève du Grand Séminaire de Lyon. Député aux États Généraux (m. à la Force).

3. Jean-Joseph DE LAVÈZE-BELAT, né à Glairas (diocèse de Viviers), élève du Séminaire de Viviers, un des 24 aumôniers de l'Hôtel-Dieu de Paris (m. à Saint-Firmin).

Au total 38 bienheureux martyrs, directeurs ou élèves des Séminaires de Saint-Sulpice ou prêtres de la paroisse.

Per fidem pro Romani Pontificis auctoritate animam suam tradiderunt in mortem.